



DIALOGUE REGIONAL SUR LES GRANDES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES

ATELIER DE LA SOCIETE CIVILE DES BASSINS D'AFRIQUE DE L'OUEST

Ouagadougou, BURKINA FASO – 17, 18 et 19 Janvier 2011



COMPTE RENDU

Avec l'assistance technique de :



SOMMAIRE

| | | |
|-----------|--|-----------|
| i. | Liste de Sigles et Abréviations | 3 |
| 1 | INTRODUCTION | 4 |
| | 1.1 Contexte | 4 |
| | 1.2 Justification de l'atelier de Ouagadougou | 5 |
| 2 | OBJECTIFS DE L'ATELIER ET RESULTATS ATTENDUS | 5 |
| 3 | CONTENU ET TRAVAUX DE L'ATELIER | 6 |
| | 3.1 Ouverture | 6 |
| | 3.2 Sessions | 6 |
| | 3.2.1 Principaux constats et conclusions du forum électronique | 6 |
| | 3.2.2 Principales conclusions des forums de la société civile de Nouakchott et de Sélingué (bassins des fleuves Sénégal et Niger) et enrichissement avec les contextes des bassins des fleuves Volta, Mano et Gambie | 7 |
| 4 | LE PLAIDOYER – ETRE FORCE DE PROPOSITION ET D'INFLUENCE | 11 |
| | 4.1 Connaître et comprendre les politiques et les lieux de prise de décision | 12 |
| | 4.2 Principes clés et méthode appliquée pour mener un plaidoyer | 12 |
| 5 | STRATEGIE ET CONTENU DE POSITIONNEMENT | 14 |
| | 5.1 Analyse du format des ateliers du CCRE (CEDEAO) | 14 |
| | 5.2 Définition d'un format du document de recommandations de la société civile à produire et stratégie d'influence | 14 |
| 6 | RECOMMANDATIONS DE LA SOCIETE CIVILE | 15 |
| | 6.1 Méthode de travail pour élaborer le document de recommandations de la société civile | 15 |
| | 6.2 Document de recommandations des acteurs de la société civile de l'espace CEDEAO (extrait) | 16 |
| | 6.3 Amendements des acteurs de la société civile, au regard des 7 axes de recommandations du panel d'experts indépendants | 21 |
| 7 | EVALUATION ET CLOTURE DE L'ATELIER | 25 |
| | 7.1 Evaluation de l'atelier | 25 |
| | 7.2 Clôture | 25 |
| 8 | ACCOMPAGNEMENT DE LA SOCIETE CIVILE LORS DE SA PARTICIPATION AUX ATELIERS DU CCRE | 26 |
| 9 | CONCLUSION | 26 |
| 10 | ANNEXES | 27 |

i. Liste de Sigles et Abréviations

| Sigle | Définition |
|--------------|--|
| CCRE | Centre de Coordination des Ressources en Eau |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest |
| CMB | Commission Mondiale des Barrages |
| EES | Evaluation Environnementale Stratégique |
| EIES | Etude d'Impact Environnemental et Social |
| GIRE | Gestion Intégrée des Ressources en Eau |
| ONG | Organisation Non-Gouvernementale |
| PREMI | Initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement |
| UICN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| UICN-PACO | Union Internationale pour la Conservation de la Nature – Programme Afrique Centrale et Occidentale |

1 Introduction

Les 17, 18, 19 janvier 2011 s'est tenu à Ouagadougou l'atelier de la société civile des 5 bassins versants de grands fleuves d'Afrique de l'Ouest (fleuve Gambie, fleuve Mano, fleuve Niger, fleuve Sénégal et fleuve Volta) dans l'objectif de préparer leur participation aux "ateliers de partage des recommandations du panel des experts avec les organisations de bassin, les Etats et la société civile" organisés par le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) fin janvier 2011.

Le présent compte rendu fait état des travaux et résultats atteints à l'issue de cet atelier de la société civile.

1.1 Contexte

Afin d'encadrer au mieux la réalisation de projets de grandes infrastructures hydrauliques de la région de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO à travers le CCRE, a lancé fin 2008 un processus de dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques. A cette fin, un panel d'experts internationaux et indépendants a été constitué pour analyser les processus de prise de décision relatifs à trois grands barrages de la région (Manantali au Mali, Bui au Ghana et Kandadji au Niger) et formuler des recommandations pour promouvoir des bonnes pratiques dans un contexte de changement climatique et avec des enjeux socio-économiques et environnementaux spécifiques à la sous-région. Parallèlement au travail du panel d'experts, et dans le cadre de ce processus de dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques, le CCRE a confié à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature – Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO), la mission d'assurer la participation de la société civile au processus. L'objectif final de cette concertation est de soumettre un document de recommandations au conseil des ministres de la CEDEAO dans le but d'élaborer une Directive Cadre pour la région qui s'imposera aux décideurs.

Courant 2009 et 2010, l'UICN a mené à ce titre une série d'activités pour promouvoir et faciliter la participation et contribution de la société civile à la réflexion et au dialogue. Il s'agit notamment de :

- La réalisation d'une étude de cas sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages (CMB) et d'une enquête de terrain avec l'outil CRISTAL (vulnérabilité et adaptation au changement climatique)
- La mise à disposition d'informations et une communication régulière sur le processus au niveau régional à travers un site Internet (www.dialoguebarrages.org)
- L'organisation et animation d'un forum électronique pour que les représentants de la société civile (chercheurs, consultants indépendants, et ONG essentiellement) puissent s'exprimer et contribuer aux débats
- L'organisation et animation de deux forums régionaux de la société civile des bassins des fleuves Sénégal et Niger

Pour mener à bien ce mandat, l'UICN a sollicité l'assistance technique de l'ONG Eau Vive notamment pour l'organisation et la mise en œuvre des deux forums régionaux ainsi que sur la stratégie globale d'implication et de mobilisation de la société civile dans le dialogue. Les forums régionaux ont été tenus dans deux des cinq bassins versants de l'espace CEDEAO, respectivement en mai 2010 à Nouakchott pour le fleuve Sénégal et en juin 2010 à Sélingué pour le fleuve Niger. Ils ont réunis chacun pendant trois jours, des représentants de la société civile des bassins pour débattre des enjeux et impacts des grandes

infrastructures hydrauliques ainsi que sur les conditions de vie des populations. Lors de ces ateliers ont été présentés : le processus de dialogue du CCRE, les résultats préliminaires du travail du panel d'experts, et les résultats du forum électronique mené par l'UICN. Sur ces bases, les participants ont partagé leurs expériences et dressé une liste de constats et de recommandations qui répondent aux attentes des populations de ces bassins versants.

1.2 Justification de l'atelier de Ouagadougou

Fin janvier 2011, le CCRE (CEDEAO) avait planifié de mener trois ateliers dans l'objectif de partager les recommandations du panel d'experts avec les organisations de bassin, les Etats et la société civile. C'était là aussi l'occasion pour cette-dernière de présenter ces propres recommandations et de contribuer activement à la consultation sur le travail du panel.

L'atelier de la société civile de janvier 2011 à Ouagadougou au Burkina Faso, a été initié par l'UICN en amont des ateliers CCRE pour d'une part, élargir les conclusions et recommandations des deux principaux bassins versants (fleuves Niger et Sénégal) aux acteurs de la société civile des trois autres bassins versants de l'espace CEDEAO (fleuves Gambie, Mano et Volta) qui n'ont pu tenir de forums spécifiques à ces bassins, et d'autre part, de former les acteurs au plaidoyer et préparer avec eux leur participation aux échéances du dialogue avec les autres parties prenantes (Etats, Organismes de bassin, ...).

2 Objectifs de l'atelier et résultats attendus

Les 2 forums organisés à Nouakchott et Sélingué pour les fleuves Sénégal et Niger, ont montré la pertinence de la mobilisation de la société civile, et la nécessité de renforcer sa capacité à être force de proposition pour influencer sur les décisions relatives à l'implantation de grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest.

Les objectifs spécifiques de l'atelier se présentent comme suit :

Jour 1

- Partager les constats et recommandations élaborés par la société civile des bassins des fleuves Niger et Sénégal avec les représentants de la société civile des 3 autres bassins (Mano, Volta, Gambie), et les enrichir avec les contextes de ces 3 autres bassins d'Afrique de l'Ouest ;
- Aider la société civile, à travers ses représentants venus de 15 pays de la région, à prendre pleinement conscience de sa capacité d'expertise, et à être force de proposition, tout comme les autres parties prenantes.

Jours 2 et 3

- Initier les participants au plaidoyer et les aider à être mieux outillés pour influencer sur les processus de prise de décision ;
- Analyser les recommandations du rapport du panel des experts indépendants sur les grandes infrastructures en Afrique de l'Ouest ;
- Aller au-delà de la seule présence physique aux ateliers CCRE/CEDEAO : produire des messages forts et un positionnement de la société civile, lui permettant de s'exprimer d'une seule voix pour être force de proposition.

3 Contenu et travaux de l'atelier

Voir en Annexe 1 – Programme de l'atelier

3.1 Ouverture

L'atelier a débuté le lundi 17 janvier 2011 à 9h00, par trois interventions.

- M. Souleymane Tinga Zongo, Président de la Coordination Nationale des Usagers des ressources naturelles du bassin du Niger (CNU) au Burkina Faso, a prononcé un mot de bienvenu à tous à Ouagadougou, rappelant le fait qu'une vraie participation de la société civile dans les projets hydrauliques au niveau sous-régional de l'espace CEDEAO passe forcément par une mise en relation des acteurs de la société de l'ensemble des 5 bassins des fleuves d'Afrique de l'Ouest.
- Pr. Aimé Joseph Nianogo, Directeur Régional de l'UICN-PACO, a aussi souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants des différents pays de l'espace CEDEAO, en rappelant que ce processus s'inscrit dans un cadre plus large de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), ainsi que dans la continuité des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages de 2000.
- M. Innocent Ouedraogo, Directeur par intérim du CCRE de la CEDEAO, a rappelé aux participants le contexte et objectifs du processus de dialogue régional sur les grandes infrastructures, et sa finalité globale qui est d'élaborer une Directive Cadre communautaire sur la conduite de projets d'infrastructures hydrauliques ayant des impacts transfrontaliers.

Voir en Annexe 2 – Discours d'ouverture et de clôture

3.2 Sessions

3.2.1 Principaux constats et conclusions du forum électronique

Le forum électronique s'est déroulé du 19 octobre au 15 novembre 2009, autour des 4 thèmes suivants :

- Les infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest : problématiques, enjeux et perspectives en rapport avec le développement économique et l'intégration régionale ;
- Les impacts sociaux, environnementaux et économiques, et les risques associés au développement des infrastructures hydrauliques ;
- La gouvernance et le processus de prise de décision pour la conception, la construction et l'exploitation des infrastructures hydrauliques ;
- Les options disponibles de développement des ressources hydrauliques et énergétiques.

Des 187 contacts inscrits dans le forum, 50 ont participé activement aux débats (une majorité de chercheurs, consultants et représentants d'ONG), dont 8 anglophones. Globalement, les axes de recommandations qui sont ressorties des débats peuvent se résumer comme suit :

- Mieux connaître les bassins versants ;
- Diminuer la vulnérabilité des populations et du patrimoine ;
- Promouvoir et appliquer l'approche Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- Améliorer et mieux prendre en compte les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;
- Utiliser les expériences passées ;
- Considérer, évaluer et encourager les alternatives ;
- Promouvoir la complémentarité des solutions ;

→ Favoriser la réalisation d'Évaluations Environnementales Stratégiques (EES).

Dans le cadre de ce forum électronique, une vingtaine de documents (en majorité des études de cas) ont été partagés et mis à la disposition de tous sur le site web du dialogue (www.dialoguebarrages.org).

3.2.2 Principales conclusions des forums de la société civile de Nouakchott et de Sélingué (bassins des fleuves Sénégal et Niger) et enrichissement avec les contextes des bassins des fleuves Volta, Mano et Gambie

Forum de Nouakchott (bassin du fleuve Sénégal) : Présentation de M. Demba Diallo, secrétaire général du CONGAD, représentant de la société civile du Sénégal

Les participants du forum de Nouakchott ont constaté sur le bassin du fleuve Sénégal, à la fois l'apport des grandes infrastructures hydrauliques, mais également les impacts négatifs que ces derniers peuvent engendrer, apportant peu de bénéfices aux populations vivant à proximité de l'ouvrage. Le manque d'évaluation, de prise en compte des impacts environnementaux et sociaux et des alternatives possibles a été déploré. Les participants ont également constaté un manque de structuration de la société civile sur le bassin et de prise en compte de sa participation et plus value par les États.

Les participants ont proposé des recommandations afin de palier à ces insuffisances, notamment le renforcement des capacités de la société civile et la prise en compte effective des réalités locales, la réalisation d'études d'impact environnemental et social et la mise en place de plusieurs mécanismes de mise en œuvre et suivi des projets de grandes barrages.

Voir en Annexe 3 – Principaux constats et recommandations du forum de la société civile à Nouakchott

Forum de Sélingué (bassin du fleuve Niger) : Présentation de M. Nouradine Zakaria Touré, président de la Coordination Régionale des Usagers du Bassin du Niger, représentant de la société civile du Mali

A l'instar des participants à Nouakchott, les participants au forum de la société civile à Sélingué ont pu constater les bénéfices des barrages sur le bassin du fleuve Niger, au niveau économique, environnemental et socio-sanitaire, mais en notant également des impacts négatifs à tous ces niveaux. Ils ont aussi constaté, entre autres choses, le manque d'études d'impact environnemental et social. Ils ont également noté que les États ne prennent pas assez en compte les populations affectées, et quand des compensations sont proposées à ces-dernières, les engagements ne sont pas tenus.

Les recommandations résultant de ce forum proposent de remédier à ces problèmes, notamment en renforçant les capacités de la société civile et en améliorant les pratiques en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des études d'impact.

Voir en Annexe 4 – Principaux constats et recommandations du forum de la société civile à Sélingué

Enrichissements apportés lors de l'atelier par les représentants de la société civile des bassins des fleuves Volta, Mano et Gambie

Lors du présent atelier, les participants des bassins des fleuves Volta, Mano et Gambie ont pu enrichir les constats et recommandations, élaborés lors des précédents forums de Nouakchott et de Sélingué, permettant d'en approfondir les différents aspects.

Les Constats :

→ Accès à la terre et enjeu du foncier / législations – enjeu majeur

- La terre est généralement dans les pays la propriété de l'État, et les habitants en sont de simples exploitants. Le gouvernement met systématiquement en avant cette loi pour utiliser les terres lors de l'implantation d'un barrage. De nombreuses familles n'ont pas de dédommagement.

- Il n'existe pas de loi pour une conformité de logement, pour le relogement des populations après déplacement. Cela crée des conflits ouverts entre les populations déplacées et les populations hôtes.
- Les habitants ne sont pas formés pour être adaptés à cette nouvelle situation après l'implantation du barrage.

→ Etudes d'impacts et analyse des coûts / bénéfiques

- L'analyse des coûts dans les études d'impacts environnemental et social n'est généralement pas très détaillée. Les gouvernements s'intéressent surtout au profit.
- Les études coût-bénéfice sont souvent très mal faites.
- Il est important d'étudier la qualité des études, qui les réalise, dans quel but elles sont menées. Elles sont parfois réalisées par de grands groupes, qui souhaitent se positionner ensuite sur la construction de l'infrastructure.
- La zone d'influence d'un projet n'est pas bien déterminée. Souvent, seulement les zones très proches du projet sont prises en comptes, alors que l'impact se fera tout le long du fleuve.
- Les études d'impact environnemental et social doivent être faites en amont de la construction. Or, le constat est fait que les recommandations émises ne sont pas suivies : c'est l'un des problèmes principaux.
- Comment prendre en compte les alternatives aux grands barrages, pour de mêmes bénéfices recherchés, comme le développement des énergies renouvelables (énergie solaire, etc.) ?

→ Consultation et participation des usagers, populations et société civile

- Très peu ou pas de consultation de la population locale n'est réalisée en amont du projet, et après l'initiative de mise en œuvre du projet.
- Sur la gestion hydroélectrique, les populations et communautés locales sont en général exclues.
- Sur certains bassins, il n'existe parfois aucune possibilité pour que les populations participent aux processus d'implantation du barrage. Il est nécessaire de travailler sur la transparence, le développement communautaire dans les plans d'implantation de l'ouvrage.

→ Expertises et connaissances de la société civile

- Les OSC sont peu expertes de certains sujets liés à l'implantation de grands barrages, comme par exemple sur le renforcement de la production maraîchère.

→ Accès et diffusion d'information

- La société civile n'a pas tous les éléments d'information relative à l'implantation de l'ouvrage pour pouvoir réagir : les informations disponibles manquent. Cela entraîne des difficultés pour faire comprendre les impacts du projet aux usagers et habitants concernés.
- Inexistence ou méconnaissance des études d'impacts. Si elles existent, elles ne sont pas toujours communiquées au grand public. De fait, les populations ne peuvent réagir par rapport au processus.

→ Mécanismes de compensation

- Pour certains projets, un fonds de compensation est mis en place, notamment pour aider les populations pour leur relogement. Mais ce fonds n'est pas toujours utilisé intégralement pour la compensation (parfois 50 % est affecté à du fonctionnement : salaires, perdiem, etc.).
- Sur certains bassins, plus de 50 ans après les constructions de barrages, des populations luttent toujours pour être dédommagées pour les terres qu'elles ont perdues.

→ Législations

- Exemple : il n'y a pas au Ghana de politique nationale de relogement.

Recommandations :

→ Etudes d'impacts et analyse des coûts / bénéfiques

- Les études d'impact menées doivent être indépendantes et de qualité. Il est par ailleurs indispensable que la société civile se positionne sur ces études et y participe.
- Il est nécessaire de disposer d'un plan national de partage des avantages, des intérêts sur les grands projets d'infrastructures hydrauliques, et de disposer d'études avant et après construction des barrages. Ces documents pourront être utilisés pour assurer un suivi de l'impact du barrage.
- Les études d'impact environnemental et social doivent être faites en amont de la construction. Elles doivent refléter la fonction d'écosystèmes à long terme.
- Pour la société civile, les infrastructures réalisées doivent servir en premier le développement socio-économique des populations riveraines : c'est un positionnement fort à avoir.

→ Rôle de la société civile

- Il est important de vraiment prendre en compte l'opinion des populations, et les éléments négatifs qui les impliquent et impactent, dans le cadre de la construction de grands barrages.
- Les communautés doivent être les principaux bénéficiaires des barrages, et la société civile doit jouer son rôle pour veiller à cela.
- Il doit y avoir un processus de participation et consultation de la société civile, transversal à tous les pays ; et la société civile doit pleinement investir ces espaces.

→ Renforcement de la société civile

- Il est important que la société civile renforce ses compétences, ses capacités pour être force de proposition, donne des recommandations et soit plus active. La société civile sera alors mieux identifiée et reconnue pour son expertise et sa capacité à être force de proposition.
- Il serait nécessaire de mettre en place une assistance technique forte de la société civile, au niveau régional, car il y a une insuffisance d'assistance technique à ce jour.
- Le renforcement de capacités de la société civile englobe les moyens matériels et financiers, pas seulement la formation et l'accès à l'information.

→ Structuration de la société civile

- La société civile doit être active au niveau régional, car il y a des enjeux transfrontaliers et géopolitiques ; il est nécessaire de garder cela à l'esprit dans les recommandations qui seront émises.
- Il est important d'avoir une organisation régionale de la société civile, qui travaille à l'échelle de la CEDEAO et qui soit son interlocuteur.
- Faire le point sur les réseaux existants, ceux qui fonctionnent ou non. La structuration d'un réseau est une préoccupation qui est ressortie dans les ateliers régionaux, et l'UICN et Eau Vive peuvent accompagner cela mais il faudrait trouver les moyens pour bâtir un programme.

Globalement, les ouvrages hydrauliques réalisés ces dernières années dans les 5 bassins d'Afrique de l'Ouest (Niger, Sénégal, Gambie, Volta, Mano) ont rapporté des bénéfices aux niveaux économique, environnemental et social. Les grands ouvrages ont également permis le renforcement de la solidarité entre Nations partageant le bassin et l'intégration régionale.

Dans ces mêmes bassins, les grandes infrastructures hydrauliques réalisées ont eu de nombreux impacts négatifs. Elles ont modifié l'environnement naturel et créé des contraintes au développement économique et social, particulièrement dans les zones de sites dans un contexte de changements climatiques.

Pour la société civile, l'approche des grands projets d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest mérite d'être repensée.

4 Le Plaidoyer – être force de proposition et d'influence

Deux jours ont été consacrés au plaidoyer avec pour objectif d'outiller la société civile sur les enjeux et techniques d'influence, afin qu'elle se dote d'une méthodologie de travail et de l'expertise nécessaire à l'élaboration de ses propres messages et recommandations à l'attention de la CEDEAO, dans le cadre de l'élaboration de sa Directive relative aux grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest.

Mener un plaidoyer est une nécessité lorsque l'on souhaite changer une situation donnée, en influençant les politiques et les décideurs, en étant force de propositions. Le plaidoyer :

- C'est mener des actions visant à provoquer les changements que nous recherchons, sur la base d'un problème identifié.
- Ces actions visent le changement de politiques ou de pratiques. Elles se déroulent dans un contexte précis et ont un ou plusieurs objectifs précis à atteindre. Elles proposent des alternatives pour le changement, et nécessitent d'être force de proposition.
- Les actions de plaidoyer peuvent être menées à plusieurs échelles : locale, nationale, régionale et/ou internationale.

Avant de s'engager dans une action de plaidoyer, les questions clés à se poser sont :

- Qui détient le pouvoir ?
- Comment les décisions sont-elles prises ?
- Qui a de l'influence ?
- Quelles sont les structures et organismes qui exercent cette influence ?

La société civile, de par sa connaissance des réalités locales, a le devoir de défendre les intérêts des communautés locales, afin que les décisions politiques prises favorisent un progrès significatif de leurs conditions et cadres et de vie.

La société civile a alors un rôle clé à jouer, pour exercer une véritable « citoyenneté ». La société civile doit :

- Avoir la conviction qu'elle peut influencer sur les décisions.
- Être politique ! Sinon, elle n'est pas une bonne société civile.
- Lutter pour être dans des lieux de prise de décision, pour pouvoir les influencer de façon à améliorer les conditions de vie des populations.
- Participer au façonnage des règles, notamment concernant les grands barrages dans l'espace CEDEAO.

En développant un plaidoyer, à travers son implication dans le processus de dialogue de la CEDEAO sur les grands barrages, la société civile contribue alors à être « citoyenne de l'espace CEDEAO ».

C'est pour répondre à cet objectif que ce temps de formation interactif sur le plaidoyer a été dispensé lors de l'atelier. Il a été construit autour de 2 principaux axes :

- 1 – Connaître et comprendre les politiques et les lieux de prise de décision ;
- 2 – Principes clés du plaidoyer, et méthode appliquée pour mener un plaidoyer : 1) l'étape stratégique ; 2) l'étape de mise en œuvre opérationnelle.

4.1 Connaître et comprendre les politiques et les lieux de prise de décision

Ce temps de formation a été animé autour de 5 mots clés : la politique, la démocratie, le pouvoir, la citoyenneté, l'émancipation.

Autour de débats interactifs, il a permis aux acteurs de la société civile d'appréhender pleinement le rôle d'influence à jouer en Afrique de l'Ouest : qu'elle en est légitime, et qu'elle a une expertise à faire connaître, à valoriser. Elle a le devoir et le pouvoir d'influer de façon à améliorer les conditions de vie des populations. Elle n'est pas « contre le pouvoir », mais peut jouer un rôle « de contre-pouvoir ».

L'idée forte qui se dégage de cette session est que pour changer un système, il est nécessaire de :

- le connaître
- s'organiser et savoir s'y prendre (outils, relations, moyens, etc.)
- être conscient de ses forces et de ses faiblesses

A travers sa contribution aux ateliers de consultation de la CEDEAO, la société civile contribuera à défendre la cause des citoyens, des usagers des ressources naturelles du bassin. Mais plus encore, elle se doit de participer à la conception et à la création des règles devant régir la réalisation et la gestion des grands barrages dans l'espace CEDEAO.

4.2 Principes clés et méthode appliquée pour mener un plaidoyer

Après un rappel de la définition du plaidoyer et des principes clés, ce temps de formation a permis de parcourir les étapes incontournables à suivre pour planifier et mener une action de plaidoyer. Il a été animé autour de 2 principaux axes :

- 1) L'étape de réflexion stratégique : identifier et analyser le problème, définir des objectifs, identifier les atouts et les blocages, identifier les cibles, élaborer les messages, identifier les alliances.
- 2) L'étape de mise en œuvre opérationnelle : choisir les approches et les actions de plaidoyer, établir et mettre en œuvre un plan d'action de plaidoyer, planifier des tâches de suivi et d'évaluation.



Ces différentes étapes ont été illustrées avec des exemples concrets, appliqués au contexte des grands barrages en Afrique de l'Ouest. Les échanges ont notamment permis d'approfondir les causes du problème, qui font qu'à ce jour l'implantation de grands barrages ne bénéficie pas aux populations riveraines, et provoque des impacts négatifs. Et en parallèle, de dégager des solutions, des objectifs de changement concrets et adaptés.

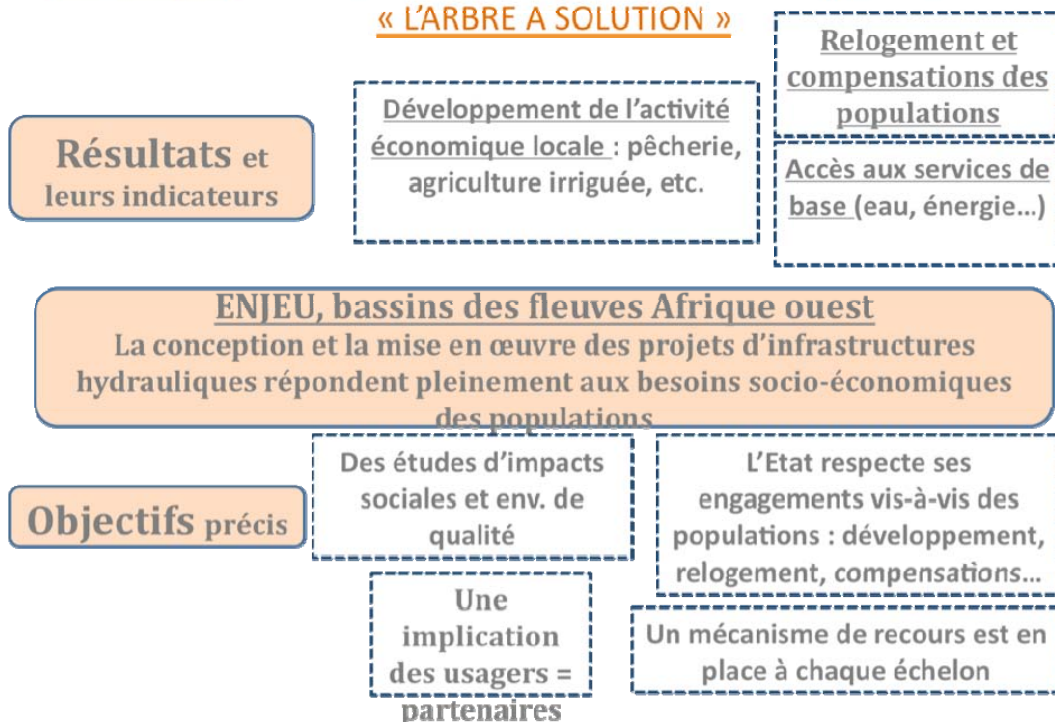
Exemple : Analyse précise du problème

« L'ARBRE A PROBLEMES »



Exemple : Alternatives pour le changement

« L'ARBRE A SOLUTION »



5 Stratégie et contenu de positionnement

Forts des débats et échanges, et ayant intégré l'importance d'une structuration stratégique des contributions, les représentants des pays des 5 bassins ont travaillé à la formulation de leurs recommandations qu'ils porteraient aux ateliers du CCRE.

5.1 Analyse du format des ateliers du CCRE (CEDEAO)

Tel qu'indiqué lors de la formation sur le plaidoyer, il est important de connaître le système, afin de pouvoir planifier et structurer sa contribution. Il était donc important de comprendre comment allaient se dérouler chacun des ateliers du CCRE. Les points suivants ont été confirmés :

- Les ateliers seraient d'une durée de un jour, et consisteraient en la présentation du rapport du panel des experts, et des recommandations de la société civile, selon les 7 axes de recommandations du rapport du panel.
- Il était estimé important que la société civile s'exprime d'une même et seule voix pour les différents bassins.
- Suite aux ateliers CCRE, le document du panel sera revu et pourra prendre en compte les recommandations émises par la société civile. Ce document finalisé sera présenté de nouveau lors d'un atelier régional, puis en session des ministres de la CEDEAO.

5.2 Définition d'un format du document de recommandations de la société civile à produire et stratégie d'influence

Les discussions entre les participants ont permis de s'accorder sur quelques principes clés pour la formulation des recommandations et la stratégie d'influence de la société civile :

- Le document de positionnement devra être le même pour chacun des bassins et avoir une dimension communautaire CEDEAO, vu qu'il s'agit d'un processus régional.
- L'esprit devra être critique et constructif : avoir une synergie entre l'ensemble des représentants de la société civile des bassins, utiliser les compétences de chacun et être force de proposition.
- Le positionnement se basera sur l'ensemble des préoccupations partagées lors des différents ateliers, et sera composé de deux principaux axes :
 - Diagnostic (impacts positifs et négatifs)
 - Recommandations et perspectives
- Il sera également important de s'informer et de capitaliser les documents existants, se les approprier et les exploiter, pour dégager les recommandations fortes ; d'avoir une priorisation des recommandations émises par la société civile.
- La société civile devra également émettre son point de vue sur les recommandations du panel d'experts, qui sera le document de référence de la CEDEAO pour l'élaboration de sa Directive Cadre.
- Pour la mise en place de la stratégie société civile, au-delà des ateliers CCRE/CEDEAO :
 - Est-ce que la société civile est consciente qu'elle doit dépasser les frontières ?
 - Il faut apprendre à être soudé entre organisations de la société civile, au-delà des frontières. Se doter pour cela d'une stratégie à 3 niveaux : échelle nationale, échelle des bassins, échelle régionale (espace CEDEAO).

6 Recommandations de la société civile

6.1 Méthode de travail pour élaborer le document de recommandations de la société civile

Connaissant le format proposé des ateliers du CCRE et s'étant accordés sur les principes et contenu du document à produire, les participants de l'atelier se sont penchés sur la préparation de leur contribution et du document.

Trois groupes de travail ont été organisés et ont travaillé sur les thèmes suivants :

- Les impacts sociaux économiques et environnementaux ;
- La participation, la consultation des populations, la structuration de la société civile, et les mécanismes 1) de compensation 2) de recours pour les populations ;
- Les alternatives aux grands barrages et autres options de développement durable des ressources hydrauliques et énergétiques.

Les représentants des 5 bassins ont été répartis au sein des différents groupes de travail.

Chacun des 3 groupes disposait d'un tableau de synthèse, regroupant les principaux constats et recommandations de la société civile des bassins des fleuves Niger et Sénégal, enrichis au cours de l'atelier par les 3 autres bassins (Volta, Mano et Gambie) et la synthèse des forums électroniques.

Les groupes de travail ont également eu à disposition des chapitres clés¹ du Rapport de la Commission Mondiale des Barrages (2000), « *Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions* », afin d'identifier des contenus qui pourraient être exploités et cités comme références, permettant ainsi d'appuyer les recommandations émises par la société civile.

L'objectif des travaux de groupes était d'approfondir chacune des 3 thématiques, afin de disposer d'une base pour l'élaboration du document de positionnement de la société civile commun aux 5 bassins, à diffuser lors des ateliers CCRE/CEDEAO. Pour chacune des 3 thématiques, l'objectif était de :

- Approfondir et regrouper de façon cohérente les principaux constats ;
- Faire correspondre en face des constats les recommandations adaptées de la société civile ;
- Voir s'il est nécessaire d'approfondir ou de développer certaines recommandations.

A la fin de l'exercice, les résultats ont été partagés en séance plénière et ont constitué la base du document de recommandations des acteurs de la société civile, présenté ci-dessous.

Voir en Annexe 3 – Termes de référence des groupes de travail

¹ Rapport de la Commission mondiale des barrages, 2000, « *Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions* » : Chapitre 7 : Améliorer le développement humain : les droits, les risques et les résultats négociés du - Chapitre 5 : options pour le développement des ressources en eau et en énergie

Source : Site Internet de la Commission Mondiale des Barrages. Rapport en anglais : <http://www.dams.org/report/contents.htm>
- Rapport en français : <http://www.unep.org/dams/WCD/report.asp>

6.2 Document de recommandations des acteurs de la société civile de l'espace CEDEAO (extrait)

Valeurs devant guider les politiques de grands barrages

Pour la société civile, l'implantation des grandes infrastructures hydrauliques dans les 5 bassins d'Afrique de l'Ouest doit répondre prioritairement aux besoins socio-économiques des communautés locales riveraines. Elles doivent être considérées comme de réels partenaires du projet, et en être les premiers bénéficiaires, en termes d'amélioration des conditions de vie.

Comme le mentionne la Commission Mondiale des Barrages dans son Rapport de 2000, « *Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions* », des valeurs clés doivent guider l'implantation de ces grands ouvrages : *l'équité, l'efficacité, la prise de décisions fondée sur la participation, la durabilité et la responsabilité*. Ces valeurs doivent constituer le fondement d'une approche basée sur les droits pour une prise de décision équitable concernant la gestion des ressources en eau et en électricité.

L'approche des grands projets d'infrastructures hydrauliques mérite d'être repensée, sur la base de ces fondements et valeurs. La société civile présente 7 axes de recommandations, à l'attention de la CEDEAO, dans le cadre de l'élaboration de sa Directive relative aux grands barrages en Afrique de l'Ouest :

- 1) **Développer les grandes infrastructures hydrauliques au bénéfice des besoins sociaux de base**
- 2) **Minimiser leurs impacts négatifs et optimiser les impacts positifs sur les milieux naturels**
- 3) **Promouvoir le développement économique des zones riveraines**
- 4) **Réaliser des études d'impact environnemental et social de qualité et suivre leurs recommandations, ainsi que celles des évaluations environnementales stratégiques**
- 5) **Soutenir la structuration de la société civile et instituer sa participation dans toutes les décisions de projets d'aménagement sur les bassins d'Afrique de l'Ouest**
- 6) **Mettre en place des mécanismes de compensation et des moyens de recours pour les populations**
- 7) **Considérer et promouvoir toutes les options alternatives et complémentaires aux grands barrages, pour de mêmes services attendus (gestion de la ressource en eau, développement énergétique, etc.)**

1. Développer les infrastructures hydrauliques au bénéfice des besoins sociaux de base

Constats

- Les grandes infrastructures hydrauliques réalisées dans les bassins au cours de ces dernières décennies ont peu bénéficié aux populations riveraines, locales des zones sites ; une situation qui a pu créer des ressentiments de frustration dommageable à un développement harmonieux et équitable.
- Les aspects sociaux (y compris sanitaires) ont peu été pris en compte à l'origine des projets, rendant ainsi la gestion de leurs impacts négatifs plus difficile et éprouvante.

Recommandations

- **Prévoir des investissements complémentaires aux ouvrages existants** pour une meilleure valorisation des ressources en eau disponibles après barrage. Mettre en place une politique favorisant l'accès à la terre aux populations riveraines (soutien aux petites exploitations familiales, etc.).
- **Concevoir et mettre en œuvre des projets répondant aux besoins sociaux de base des populations affectées** (eau potable, santé humaine et animale, éducation,..) en vue d'améliorer d'avantage les conditions de vie des populations.
- **Mettre en place des instruments de mesure et de partage des coûts et bénéfices** entre les niveaux régional, national et local : entre Etats et entre Etat et populations affectées.

2. Minimiser leurs impacts négatifs et optimiser les impacts positifs sur les milieux naturels

Constats

- Disparition de certains écosystèmes avec l'inondation des terres, grands risques de pollutions des eaux, perte en biodiversité en aval du barrage en raison du non respect des règles établies.

Recommandations

- **Mettre en place un dispositif de suivi des questions environnementales**, en particulier sur l'évolution de la qualité de l'eau, avec une attention à donner à la problématique des végétaux aquatiques.

3. Promouvoir le développement économique des zones riveraines

Constats

- Les potentialités offertes par la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques sont peu mises en valeur par les investissements à réaliser après barrage, notamment dans les domaines agricole, pastoral et piscicole, qui occupent 90% des populations riveraines.
- L'évaluation économique et de rendement des projets de barrages est généralement basée sur la production énergétique et agricole. Est-ce que cela suffit pour dire qu'un barrage a atteint ces objectifs, si l'on ne met pas dans la balance les impacts négatifs ?

Généralement les objectifs initialement définis par les grands barrages ne sont pas toujours atteints. Parfois de grands retards sont constatés pour la mise en valeur du potentiel agricole de la zone impactée par le barrage.

Recommandations

- **Concevoir et mettre en œuvre des projets répondant aux besoins économiques des populations affectées**, en vue d'améliorer d'avantage les conditions de vie des populations et le développement local (développement de périmètres irrigués, élevage, pêche, etc.).

4. Réaliser des études d'impact environnemental et social de qualité et suivre leurs recommandations, ainsi que celles des évaluations environnementales stratégiques

Constats

- Certains barrages existants sur les bassins des fleuves d'Afrique de l'Ouest ont été construits sans études d'impact environnemental et social ; même si pour certains barrages, des actions ont été menées plus tard pour atténuer les impacts négatifs sur la population (comme le développement de périmètres irrigués).
- Les études coût-bénéfice liées à l'implantation des grands barrages sont souvent de mauvaise qualité et parfois réalisées par les grands groupes ayant en charge la construction de l'ouvrage.
 - L'analyse des coûts dans les études d'impacts n'est généralement pas très détaillée. La rentabilité et le profit

Recommandations

- **Réaliser une évaluation exhaustive quantitative et qualitative des barrages existants, réalisés sans études d'impact environnemental et social**, afin d'envisager les mesures correctives à mettre en place pour maximiser les impacts positifs, minimiser les impacts négatifs des barrages existants au profit d'un développement local durable et équitable ; et de tirer les leçons du passé pour les projets à venir.
- **Optimiser les bénéfices des barrages existants**, comme recommandé par la Commission Mondiale des Barrages, au lieu de systématiquement penser au développement de nouveaux barrages.

économique ne doivent pas être les seuls critères à prendre en compte.

- La zone d'influence du projet est souvent mal déterminée. Elle s'arrête aux zones proches géographiquement de l'implantation du projet, alors que l'impact se fera tout le long du fleuve.
- Si des études d'impact environnemental et social sont faites en amont de la construction, les recommandations émises sont trop souvent ignorées.

→ **Instituer et appliquer l'évaluation environnementale stratégique comme passage obligé dans le projet de barrage** afin de mieux cerner et prendre en compte les impacts environnementaux, socio-économiques et sanitaires sur les communautés humaines, animales et végétales, à l'échelle de toutes les zones impactées directement ou indirectement, y compris les zones côtières, au regard des enjeux liés aux changements climatiques.

→ **Développer un cadre régional CEDEAO de partage des bénéfices, avantages, intérêts, sur les grands projets d'infrastructures hydrauliques.** Il sera appliqué aux organismes de bassin, responsables du partage équitable des bénéfices. Ce cadre devra se baser sur des études d'impact indépendantes et de qualité, menées avant et après construction du barrage. Elles permettront également d'assurer un suivi de l'impact du barrage.

→ **Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation participatif et inclusif** (de toutes les parties prenantes) **des questions socio-économiques et environnementales** (en particulier l'évolution de la qualité de l'eau avec une attention à donner à la problématique des végétaux aquatiques).

Le dispositif de suivi-évaluation doit être mené au plus proche des réalités locales, et impliquer de fait les communautés les plus impactées.

Il doit être d'envergure communautaire et doit être encadré, tout comme les études d'impact environnemental et social.

5. Soutenir la structuration de la société civile et instituer sa participation dans toutes les décisions de projets d'aménagement sur les bassins d'Afrique de l'Ouest

Constats

- Insuffisance de consultation et d'implication de la société civile dans le processus d'identification, de conception, de réalisation, de gestion et de suivi-évaluation des grands ouvrages.
- A toutes les étapes de mise en œuvre des projets d'infrastructures hydrauliques (conception, réalisation, gestion), il y a une insuffisance de partage d'information, de sensibilisation et d'implication des communautés et de la société civile, dans la prise de décision. Les populations affectées ne disposent pas des connaissances suffisantes sur les risques encourus, afin d'assurer

Recommandations

- **Reconnaître le rôle et la légitimité des organisations de la société civile à défendre les intérêts des populations affectées**, à participer comme acteurs à part entière dans la prise de décision, et à suivre le processus de mise en œuvre des projets.
 - **Mettre en place un mécanisme propre de participation, d'implication de la société civile et de dialogue continu**, entre celle-ci et les autres acteurs concernés par les grandes infrastructures hydrauliques tout au long du processus (identification, conception, réalisation, gestion et suivi-évaluation), afin de partager la responsabilité à tous les niveaux
-

pleinement leur rôle de partie prenante, de revendiquer leurs droits et assumer leurs devoirs.

- Méconnaissance des études d'impacts, qui, si elles existent, ne sont pas toujours rendues publiques.
- Insuffisance de capacités et d'appui des acteurs de la société civile, pour accompagner les communautés et s'assurer de leur participation lors des différentes étapes de prise de décision.
- Absence d'une structuration et d'une reconnaissance statutaire des acteurs de la société civile dans certains bassins et au niveau régional (espace CEDEAO).

par rapport aux impacts positifs et négatifs à venir.

- **Appuyer la structuration des organisations de la société civile. Reconnaître statutairement leur participation à l'ensemble des instances de prise de décision**, relatives aux aménagements sur les bassins des fleuves d'Afrique de l'Ouest (au niveau national, des bassins et régional).
- **Diffuser une information adéquate, sous une forme appropriée et à temps à la société civile**, pour renforcer sa participation dans la prise de décision (de l'identification, de conception, de réalisation, de gestion et de suivi-évaluation des grands ouvrages), afin qu'elle prenne des décisions éclairées.
- **Appuyer le renforcement des capacités (techniques, financières et politiques) des acteurs de la société civile et le développement de programmes spécifiques en direction des organisations communautaires de base** tout secteur confondu, y compris les composantes sociales à fort potentiel de mobilisation (femmes, jeunes, chefs religieux et coutumiers, etc.).

6. Mettre en place des mécanismes de compensation et des moyens de recours pour les populations

Constats

- Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, la terre est généralement propriété de l'Etat, et les habitants en sont de simples exploitants. Les gouvernements s'appuient sur cette loi pour favoriser l'implantation de barrages, engendrant des déplacements de communautés qui ne sont pas dédommées équitablement. Par ailleurs, elles n'ont pas de capacité d'adaptation à cette nouvelle situation après barrage, et n'y sont pas préparées.
- Insuffisance et non-respect des engagements de compensation par les Etats vis-à-vis des populations affectées.
- Il n'existe pas de loi de conformité de logement, permettant le relogement des populations après déplacement. Cela crée des conflits ouverts entre les usagers des terres et de la ressource en eau (agriculteurs, éleveurs, etc.).
- Absence de dispositifs de médiation, de recours, et d'arbitrage pour les populations affectées au niveau de la CEDEAO et insuffisance des mécanismes au niveau des Etats.

Recommandations

- **Mettre en place au niveau de la CEDEAO un mécanisme de médiation, de recours et d'arbitrage** pour les parties prenantes des projets de grande infrastructure hydraulique pour garantir le respect des engagements de chaque partie.
- **Mettre en place et assurer le suivi d'un plan rigoureux de compensation fondé** sur des évaluations exhaustives, objectives, et actualisées des biens et usages traditionnels des populations affectées, prenant en compte les risques liés aux grands barrages.
- **Dédommager de façon juste et équitable les communautés déplacées, et reconnaître leur droit d'accès à la terre**, en dépassant la complexité de la gestion du foncier.

Prévenir ainsi les risques de conflits entre les communautés, liés aux différents usages des terres (élevages et transhumance, cultures, etc.) et des ressources naturelles.

7. Considérer et promouvoir toutes les options alternatives et complémentaires aux grands barrages, pour de mêmes services attendus (gestion de la ressource en eau, développement énergétique, etc.)

Constats

- Les investissements accrus dans les secteurs de l'agriculture et de l'irrigation n'ont pas engendré une augmentation de la production et productivité locale significative.
- L'augmentation de la construction d'installations hydrauliques de production d'électricité n'a pas augmenté, voire a diminué le nombre de communautés de proximité connectées au réseau national.
- Les grands barrages bénéficient de nombreux crédits d'investissement, au détriment d'autres alternatives. Il existe également une corruption autour de leurs réalisations, réduisant ainsi les bénéfices auprès des communautés.
- Les différentes alternatives aux grands barrages ne sont pas étudiées avec la même attention par les chercheurs et les gouvernements.
- Les recommandations relatives aux alternatives aux grands barrages, émises par les études d'impact environnemental et social ne sont pas suivies ; et certains cadres politiques nationaux ne sont pas ouverts à l'exploration d'alternatives.
- Il n'existe pas d'évaluation spécifique à long terme des émissions de gaz à effet de serre des projets hydroélectriques.

Recommandations

- Accorder de l'importance aux options alternatives des grands barrages, et donner la priorité aux petits ouvrages, pouvant remplir de nombreuses fonctions, et permettant de ne pas concentrer les risques.** Ces autres options sont aussi viables et souvent moins chères. Dans le choix des options, il est nécessaire d'accorder autant d'importance aux facteurs sociaux et environnementaux qu'aux facteurs techniques, économiques et financiers :
- **Envisager ainsi toutes les énergies renouvelables alternatives** (solaire, éolienne, marine) et promouvoir des comportements d'économie d'énergie. Augmenter l'efficacité et la durabilité des systèmes existants d'irrigation et de production électrique.
 - **Promouvoir des politiques nationales dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'environnement, qui tendent à modifier les habitudes de consommation, et favoriser les économies**, permettant de réduire la demande et renforcer la viabilité des différentes options.
 - **Améliorer l'efficacité des systèmes d'approvisionnement en eau existants** afin d'éviter les pertes dans les canaux (canaux plus courts, canaux en lin). Développer les techniques de récolte des eaux de pluies, de protection des nappes phréatiques, de recyclage de l'eau. Améliorer également la planification urbaine.
 - **Promouvoir la construction et la bonne gestion des micro-barrages** et développer une gestion intégrée des crues afin de prévenir les risques d'inondations (reboisement, mise en place de systèmes d'alerte, cartographie des zones à risque et régulation de la construction selon les zones).

Organisations signataires : PNE (Bénin), AESD/SPONG (Burkina Faso), CNU BF (Burkina Faso), NCU/Nigéria, Stay Green Foundation (Gambia), Ghana Dams Dialogue/ Volta Basin Dev. Foundation (Ghana), GT/IE-CAIA (Guinée Bissau), CNU (Guinée), NGO Coalition Hucon (Libéria), CNU – BN (Mali), CCM (Mauritanie), CNU (Niger), CONGAD (Sénégal), Environmental Foundation for Africa (Sierra Leone), SEAT Bureau Etude (Togo).

6.3 Amendements des acteurs de la société civile, au regard des 7 axes de recommandations du panel d'experts indépendants

Le rapport élaboré par le panel d'experts fait partie intégrante du processus de consultation de la CEDEAO. Ses recommandations seront la base de l'élaboration de la Directive Cadre qui vise à promouvoir la gestion durable et équitable des grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest.

Il présente des recommandations et « bonnes pratiques » applicables aux projets d'infrastructure hydraulique transfrontaliers en Afrique de l'Ouest selon 7 axes principaux :

- 1 – Affirmer le rôle majeur des organismes de bassin dans le développement et la mise en œuvre des projets à caractère transfrontalier ;
- 2 – Intégrer les populations affectées comme bénéficiaires du projet ;
- 3 – Identifier et accepter les incertitudes pour mieux gérer les risques ;
- 4 – S'assurer que les différents acteurs du développement des projets jouent leurs rôles respectifs ;
- 5 – Optimiser la rentabilité des grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest ;
- 6 – Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO ;
- 7 – Adopter un cadre de référence régional pour la conduite des évaluations environnementales et sociales de projets transfrontaliers.

C'est sur la base de ces 7 axes de recommandations que seront structurés les ateliers de consultations CCRE/CEDEAO, et sur laquelle la société civile devra se prononcer.

Un travail de croisement des recommandations de la société civile, avec celles du panel d'experts, a été mené lors de l'atelier en séance plénière. Il a permis de dégager un certain nombre d'analyses spécifiques et recommandations additionnelles de la société civile (en adéquation avec son document de recommandations).

Ces dernières ont été capitalisées dans une présentation power point (disponible en français et en anglais), qui a été le support des interventions de la société civile lors des ateliers CCRE/CEDEAO, organisés successivement à Ouagadougou le 20 janvier 2011, à Niamey le 24 et à Dakar le 27, dont le contenu est présenté ci-dessous.

Axe 1 : Affirmer le rôle majeur des organismes de bassin dans le développement et la mise en œuvre des projets à caractère transfrontalier

- Sur la création et la fonction des OB (1.1) :
 - Assurer leur fonctionnalité et durabilité institutionnelle, financière, ...
 - Mettre en place un mécanisme pour assurer le respect des engagements des Etats, notamment les cotisations, ...
- Sur le partage des bénéfices (1.1.4) :
 - Mettre en place des instruments de mesure et de partage des coûts et bénéfices entre les niveaux régional, national et local
- Sur les politiques et stratégies régionales, "inciter/encourager" les Etats ... (1.2) :
 - Donner un caractère contraignant à cette mesure en termes d'exigence de conformité ; mettre en place des mesures coercitives
- Sur le Développement de projets (1.2.1 ; 1.2.2) :
 - Optimiser les ouvrages existants par la réalisation d'investissements complémentaires
 - Concevoir et mettre en œuvre des projets répondant aux besoins sociaux de base des populations affectées (accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, ...)

- Concevoir et mettre en œuvre des projets répondant aux besoins économiques des populations affectées

Axe 2 : Intégrer les populations affectées comme bénéficiaires du projet

→ Sur le titre de cette catégorie :

- Considérer les populations affectées comme acteurs, partenaires et premiers bénéficiaires du projet

→ Sur 2.1.4 – faire participer de manière effective les populations [...] aux étapes clés...”

- Faire participer de manière effective les populations [...] à toutes les étapes...
- S’assurer que ces populations ont la capacité de participer en toute conscience et connaissance de cause et en toute compétence (voir recommandations pour l’axe 4)

→ Sur la compensation (2.2.6), intégrer plus d’opérationnalité et de précisions dans les mesures proposées

Mettre en place des mécanismes de compensation et de recours:

- Mettre en place au niveau de la CEDEAO un mécanisme de médiation, de recours et d’arbitrage pour les parties prenantes des projets de grande infrastructure hydraulique pour garantir le respect des engagements de chaque partie;
- Mettre en place et suivre un plan rigoureux de compensation fondé sur des évaluations exhaustives, objectives, et actualisées des biens des populations affectées et prenant en compte les risques liés aux grands barrages;
- Adopter la rétroactivité des mesures proposées sur les anciens barrages ;
- Dédommager de façon juste et équitable les communautés déplacées, et reconnaître leur droit d’accès à la terre, en dépassant la complexité de la gestion du foncier. Prévenir ainsi les risques de conflits entre les communautés, liés aux différents usages des terres (élevages et transhumance, cultures, etc.) et des ressources naturelles.
- Reconnaître la compensation des usages traditionnels et pas uniquement des biens

Axe 3 : Identifier et accepter les incertitudes pour mieux gérer les risques

→ Sur le point “s’assurer de la durabilité de l’ouvrage et de ses bénéfices face aux changements climatiques” (3.1) :

- Intégrer des options alternatives et complémentaires qui permettent de protéger les ressources en eau et l’environnement dans la durée (reboisement, protection des berges, etc.)
- Considérer certaines options d’alternatives comme moyen de réduire les risques à long terme prenant en compte l’impact des changements climatiques. Par exemple, la construction de micro-barrages pour disperser les risques de crues (Voir les recommandations sur les options alternatives, Axe 5)
- développer une gestion intégrée des crues afin de prévenir les risques d’inondations (reboisement, mise en place de systèmes d’alerte, cartographie des zones à risque et régulation de la construction selon les zones).

Axe 4 : Identifier les différents acteurs et clarifier leurs rôles

→ Sur le point “identifier tous les acteurs potentiellement impliqués ou à impliquer ...” (4.1) :

- Documenter les modalités des rôles de ces acteurs – que les rôles et responsabilités de chacun puissent être clairement définis et connus par tous, ainsi que les manières dont ils peuvent remplir ces rôles
- Sur le point “promouvoir une concertation régulière au plus haut niveau...” (4.2.1) :
- Instaurer..., le terme “promouvoir” n’est pas assez fort et explicite
- Sur le point “renforcer le dialogue vertical et horizontal.....” (4.2.2):
- “Mettre en place et / ou renforcer...”
- Afin de permettre à la société civile de jouer pleinement son rôle, il faut soutenir sa structuration, renforcer ses capacités et instituer sa participation dans toutes les décisions d’aménagement sur les bassins d’Afrique de l’Ouest :
- Mettre en place un mécanisme propre de participation, d’implication de la société civile et de dialogue continu, entre eux et les autres acteurs concernés par les grandes infrastructures hydrauliques;
 - Diffuser une information adéquate et à temps à la société civile, pour renforcer la participation des communautés dans la prise de décision.
 - Appuyer le renforcement des capacités (techniques, financières et politiques) de la société civile et le développement de programmes spécifiques en direction des organisations communautaires de base tout secteur confondu ;
 - Structurer et mettre en place les moyens de participation aux niveaux local, national, des bassins, et communautaire CEDEAO;
 - Reconnaître le rôle et la légitimité des organisations de la société civile à défendre les intérêts des populations affectées à participer comme acteurs à part entière dans la prise de décision et à suivre le processus de mise en œuvre des projets;
 - Assurer l’accessibilité à l’information pour les populations riveraines.

Axe 5 : Optimiser la rentabilité des grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l’Ouest

- De manière générale il faut:
- Se doter d’instruments et d’indicateurs de mesure des coûts environnementaux et sociaux, du niveau de risque encouru par le projet, ... afin de mieux les considérer dans les coûts de mise en œuvre du projet.
 - Réaliser une évaluation après barrage exhaustive quantitative et qualitative des barrages existants et réalisés sans études d’impacts, afin de tirer les leçons du passé pour les projets à venir et afin d’envisager les mesures correctives à mettre en place pour maximiser les impacts positifs, minimiser les impacts négatifs des barrages existants au profit d’un développement local durable et équitable ;
 - Optimiser les bénéfices des barrages existants, au lieu de systématiquement penser au développement de nouveaux barrages, comme recommandé par la Commission Mondiale des Barrages;
 - Développer des standards et indicateurs réalistes et adaptés (il ne s’agit pas que de coûts d’accompagnement, mais d’une prise en compte des traditions, de la culture, des écosystèmes – par ex. les cimetières qui vont se retrouver sous l’eau, ...).
- Il faut développer la recommandation 5.1.3, ou même rajouter une recommandation qui permette d’accorder de l’importance aux options alternatives aux grands barrages qui fournissent les

mêmes services attendus (gestion de la ressource en eau, développement énergétique). Ces autres options sont aussi viables et souvent moins chères, par ex. :

- donner la priorité aux petits ouvrages, pouvant remplir de nombreuses fonctions, et permettant de ne pas concentrer les risques (voir recommandations pour l'axe 3) ;
- Envisager toutes les énergies renouvelables alternatives (solaire, éolienne, marine) et promouvoir des comportements d'économie d'énergie. Augmenter l'efficacité et la durabilité des systèmes existants d'irrigation et de production électrique.

Axe 6 : Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO

→ Sur cette catégorie de mesures à prendre, on peut ajouter :

- Apprendre de toutes les expériences de part et d'autre du monde – ne pas se limiter à l'Afrique de l'Ouest ;
- Réduire autant que possible l'intervalle entre 2 évaluations (6.1.3) ;
- Instaurer une commission « barrages » au conseil régional de concertation de la CEDEAO ;
- Pourvoir une assistance technique à la population afin de mieux cerner les contenus des EIES.

Axe 7 : Adopter un cadre de référence régional pour la conduite des études d'impact environnemental et social de projets transfrontaliers

→ Veiller à la mise en œuvre effective des conclusions d'EIES ;

→ Diffuser les résultats des EIES auprès du grand public ;

→ Sur la conduite des EES dans le respect des réglementations nationales en vigueur, il convient de s'interroger :

- Combien de pays disposent de réglementations en la matière ?
- Et quelle est la qualité de ces réglementations ?

→ Mettre en place un dispositif de suivi des questions environnementales ;

→ Systématiser l'évaluation environnementale stratégique.

7 Evaluation et Clôture de l'atelier

7.1 Evaluation de l'atelier

Dans leur évaluation orale, les participants ont mis en avant leur pleine satisfaction quant à l'atelier et aux résultats qu'il a produits. Ils se sentent mieux outillés pour être force de proposition dans les ateliers CCRE/CEDEAO, et pour porter haut et fort leurs recommandations, pour défendre la cause et le bien-être des communautés locales dans les espaces multi-acteurs qui leurs seront ouverts à l'avenir.

Ils ont particulièrement apprécié :

- La bonne organisation et gestion du temps ;
- La richesse de la documentation distribuée, rendue disponible en anglais et en français ; le fait que tous les documents de travail, les présentations, les travaux en atelier et les documents finaux ont pu être fournis dans leur totalité dans les deux langues a été crucial pour permettre à chaque participant de comprendre, contribuer et échanger avec les autres acteurs ;
- Une bonne pédagogie des formateurs et modérateurs ;
- La méthode de travail de l'atelier et des travaux de groupes ;
- La bonne ambiance de travail, la richesse des échanges en plénière et dans les travaux de groupes.

L'atelier dans son ensemble a été caractérisé comme très stratégique, donnant des outils et méthodes, pour que la société civile soit à même de mener des actions de plaidoyer, et participe activement aux ateliers CCRE/CEDEAO.

Les participants ont émis le souhait que le groupe de travail se poursuive dans l'avenir ; qu'il assure notamment une veille sur l'élaboration de la Directive de la CEDEAO, et sa mise en application.

Ils ont sollicité une assistante technique forte de l'UICN et d'Eau Vive, afin de poursuivre le processus au-delà des ateliers CCRE/CEDEAO. Ce message devra être diffusé auprès de la CEDEAO.

7.2 Clôture

M. Oumar Ndiaye, Coordonnateur PREMI de l'UICN, a clos les travaux de trois jours en remerciant l'ensemble des représentants de la société civile des bassins d'Afrique de l'Ouest pour sa participation active à l'atelier. Il a indiqué que le travail accompli conforte l'UICN et Eau Vive et tous les participants dans leur conviction qu'il faut poursuivre dans cette voie et œuvrer pour la pleine participation de la société civile à toutes les étapes de projets de grandes infrastructures hydrauliques de la sous-région. M. Ndiaye a terminé en remerciant Eau Vive pour son assistance technique et souhaité le renforcement de ce partenariat au bénéfice du renforcement des capacités des acteurs de la société civile autour des enjeux de gestion des ressources en eau et de développement durable en Afrique de l'Ouest.

8 Accompagnement de la société civile lors de sa participation aux ateliers du CCRE

Dans le cadre de leur travail de préparation et d'accompagnement de la société civile pour assurer sa pleine participation aux ateliers du CCRE, l'UICN et Eau Vive ont apporté tout leur soutien à ses représentants par bassin. Alors que l'UICN était présente à chaque atelier (Ouagadougou, Niamey et Dakar) aux côtés de la société civile, Eau Vive a fourni un suivi-conseil à distance, étant disponible par voie électronique à tout moment avant, pendant et après chaque rencontre. L'appui d'Eau Vive a également porté sur les aspects linguistiques, et elle a pu fournir un appui à la modification de la présentation suite aux retours des représentants de la société civile, et l'ajuster pour chaque atelier dans les deux langues (français et anglais).

La société civile a été félicitée pour la qualité de ses interventions et des recommandations produites et présentées lors des ateliers. Initiés au plaidoyer et dotés d'un support (présentation power point) préparé en amont et réajusté au fur et à mesure, les représentants se sont sentis bien à l'aise pour prendre la parole devant les personnalités importantes (Etats et organismes de bassin) et défendre leurs idées.

9 Conclusion

Cet atelier a donc permis un vrai renforcement des capacités de la société civile dont le résultat concret a pu être constaté lors des forums du CCRE/CEDEAO.

L'atelier a également permis de confirmer l'intérêt de cette démarche d'accompagnement à l'élaboration et la diffusion de recommandations de la société civile.

Les représentants de la société civile de chacun des pays d'Afrique de l'Ouest sont demandeurs d'un appui, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle et porter la voix des populations auprès des autorités, dans le cadre des grands projets hydrauliques.

Ce type d'activité, organisée à l'échelle d'un bassin ou de plusieurs bassins, permet un échange qui dépasse les barrières nationales et de la langue, et permet aux acteurs de partager leurs idées, visions et solutions, et de formuler des stratégies de mobilisation et d'influence conjointes. Leur mobilisation rapide et enthousiaste pour l'atelier témoigne de l'intérêt de continuer et renforcer cette démarche.

10 Annexes

Annexe 1

Programme de l'atelier

Annexe 2

Discours d'ouverture et de clôture

Annexe 3

Principaux Constats et Recommandations du forum de la société civile de Nouakchott

Annexe 4

Principaux Constats et Recommandations du forum de la société civile de Sélingué

Annexe 5

Termes de référence des travaux de groupes

Annexe 6

Liste et coordonnées des participants

Annexe 1

Programme de l'atelier

Atelier de préparation et formation de la société civile en appui à leur participation au processus de dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest

Hotel Ran Somketa, Ouagadougou 17, 18, 19 janvier 2011

PROGRAMME

Jour 1

| HORAIRES | ACTIVITES | INTERVENANT |
|----------|---|---|
| 9H00 | Accueil des participants | CNU-BF / UICN / |
| 9H20 | Ouverture, mot de bienvenue Photo de groupe | CCRE (Facilitation Eau Vive) |
| 9H20 | Présentation des participants | Participants |
| 9H40 | Adoption de l'agenda | (Facilitation Eau Vive) |
| 9H40 | I – Processus de dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en | |
| 10H30 | Afrique de l'Ouest | |
| | 1.1. – Rappel du processus de dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques (focus sur la société civile) | UICN |
| | 1.2. – Rappel des objectifs de l'atelier et des résultats attendus | Eau Vive |
| 10H30 | <i>Pause santé</i> | |
| 11h00 | | |
| 11H00 | 1.2 – Processus d'implication de la société civile | |
| 13H00 | - Principaux constats et conclusions du forum électronique - Principales conclusions des forums de la société civile Nouakchott et Sélingué (bassins Fleuves Sénégal et Niger) | UICN Représentants des Bassins Participants |
| | 1.3 – Enrichissement des constats et recommandations dégagés pour les bassins du Niger et du Sénégal, avec les nouveaux éléments apportés pour les bassins de Gambie, Manu et Volta (début) | (Facilitation Eau Vive) |
| 13H00 | <i>Pause déjeuner</i> | |
| 14H30 | | |
| 16H30 | 1.3 – Enrichissement des constats et recommandations dégagés pour les bassins du Niger et du Sénégal, avec les nouveaux éléments apportés pour les bassins de Gambie, Manu et Volta (suite) | Participants (Facilitation Eau Vive) |
| 16H30 | <i>Pause santé</i> | |
| 17H00 | | |
| 17H00 | 1.4 – Echanges et débats sur le format du document société civile à présenter lors des ateliers CCRE. | Participants (Facilitation Eau Vive) |
| 18H00 | | |

Jour 2

| HORAIRES | ACTIVITES | INTERVENANT |
|----------------|---|--|
| 9H00 10H30 | II - Le plaidoyer : un moyen pour être force de proposition et influencer sur les décisions - Présentation du contenu du module de formation sur le plaidoyer 2.1 - Introduction au plaidoyer : connaître et comprendre les politiques et les lieux de prises de décisions (début) | Formateur Eau Vive |
| 10H30 11H00 | <i>Pause santé</i> | |
| 11H00 13H00 | 2.1 - Introduction au plaidoyer : connaître et comprendre les politiques et les lieux de prises de décisions (suite) | Formateur Eau Vive |
| 13H00 14H30 | <i>Pause déjeuner</i> | |
| 14H30 16H30 | 2.2 - Définition du plaidoyer et principes clés 2.3 - Méthode pour mener un programme de plaidoyer - L'étape stratégique - L'étape de mise en œuvre opérationnelle | Formateur Eau Vive |
| 16H30 17H00 | <i>Pause santé</i> | |
| 17H00 18H00 | 2.4 - Echanges et débats 2.5 - Présentation des travaux du Jour 3 : constitution des groupes de travail | Participants <i>(Facilitation Eau Vive)</i> |

Jour 3

| HORAIRES | ACTIVITES | INTERVENANT |
|----------|---|---|
| 9H00 | III - Le plaidoyer : un moyen pour être force de proposition et influencer sur les décisions | Participants |
| 11H00 | 3.1 – Le plaidoyer appliqué au dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques – travaux de groupe | (Facilitation Eau Vive) |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Groupe 1: Les impacts sociaux économiques et environnementaux - Groupe 2: La participation, consultation des populations, structuration de la société civile / sur les mécanismes 1) de compensation 2) de recours pour les populations - Groupe 3: Les alternatives aux grands barrages et autres options de développement durable des ressources hydraulique et énergétique | |
| 11H00 | <i>Pause santé</i> | |
| 11H30 | | |
| 11H30 | 3.2 – Restitution des travaux de groupe – mise en commun | Participants |
| 13H00 | 3.3 – Analyse des recommandations du panel des experts et positionnement | (Facilitation Eau Vive) |
| 13H00 | <i>Pause déjeuner</i> | |
| 14H30 | | |
| 14H30 | 3. 4 – Rédaction du document que les représentants de la société civile présenteront lors des ateliers régionaux CCRE | Comité de rédaction (Facilitation Eau Vive) |
| 16H30 | | |
| 16H30 | <i>Pause santé</i> | |
| 17H00 | | |
| 17H00 | 3. 5 – Organisation de la participation de la société civile aux ateliers de dialogue CCRE | Participants |
| 18H00 | <ul style="list-style-type: none"> - Qui et comment | (Facilitation Eau Vive) |
| 18H00 | Evaluation de l'atelier | Participants |
| 18H30 | Clôture et fin | (Facilitation Eau Vive) |

Annexe 2

Discours d'ouverture et de clôture

1) Mot de M. Souleymane Tinga Zongo, Président de la Coordination Nationale des Usagers des ressources naturelles du bassin du Niger au Burkina Faso

- Monsieur le Directeur par intérim du Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO,
- Monsieur le Directeur Régional du Bureau Afrique Centrale et Occidentale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
- Mesdames et Messieurs les partenaires du comité de pilotage
- Monsieur le représentant de l'UEMOA
- Monsieur le représentant du Global Water Partnership Afrique de l'Ouest (GWP-AO),
- Monsieur le Président de la Coordination Régionale des Usagers et usagères des ressources naturelles du bassin du Niger
- Mesdames, Messieurs les représentants de la société civile de 15 pays de l'Afrique de l'Ouest,
- Chers participants,

Je voudrais, au nom des usagers, usagères des ressources naturelles et des organisations de la société civile des bassins du Niger et de la Volta au niveau du BF, souhaiter la bienvenue à toutes les délégations qui ont fait le déplacement à Ouagadougou.

La rencontre de Ouagadougou se veut une suite logique aux forums régionaux de la société civile tenus à Nouakchott en mai 2010 pour le bassin du fleuve Sénégal et Sélingué en juin 2010 du fleuve Niger dans le cadre du dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques dans l'espace CEDEAO et la Mauritanie.

Aux termes de ces deux forums, des acquis et insuffisances ont été relevés et des recommandations et propositions de pistes d'orientations post-forums ont été formulées et feront l'objet de partage avec l'ensemble des participants au cours du présent atelier.

Chers participants il me semble important de rappeler la teneur de deux de ces propositions et qui sont relatives:

- A la meilleure structuration et implication de la société civile: en effet, l'implication et la participation des acteurs de la Société Civile au processus de développement durable est reconnue comme principe de bonne gouvernance mais sa mise en œuvre met souvent à l'épreuve les Etats et les acteurs eux-mêmes vu leur grande diversité et leur faiblesse en termes de structuration et de capacités d'analyse, de proposition et d'influence,
- A l'élargissement à d'autres bassins versants: compte tenu de l'existence d'autres bassins versants de grande importance dans l'espace CEDEAO (le bassin du fleuve Gambie, le bassin de la Volta, de la Mano River...) il est souhaitable de réfléchir à un élargissement de l'implication de la société civile au dialogue régional aux acteurs de ces bassins versants. Cela passe par l'organisation et la tenue de forums similaires dans ces bassins versants et la mise en relation des acteurs de la société civile au niveau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest.

Chers participants, la tenue de cet atelier est l'opérationnalisation de ces deux propositions dont les objectifs poursuivis sont de:

- Recueillir les préoccupations particulières des acteurs des bassins du fleuve Gambie, de la Volta et du fleuve Mano afin de prendre en compte le maximum de préoccupations liées à la réalisation et à l'exploitation des grandes infrastructures hydrauliques dans l'espace CEDEAO et la Mauritanie,
- Préparer une stratégie de positionnement et de participation des acteurs de la société civile aux travaux du dialogue au travers des ateliers régionaux organisés par le centre de coordination des

ressources en eaux de la CEDEAO réunissant les parties prenantes que sont les Etats, les organismes de bassin, les organisations de la société civile.

Chers participants de la société civile, permettez-moi, en votre nom à tous, de témoigner notre grande reconnaissance aux initiateurs et organisateurs du présent atelier qui nul doute contribuera à l'émergence dans l'espace CEDEAO et de la Mauritanie d'une société civile soudée, dynamique, outillée et capable de jouer le rôle qui est le sien à savoir la défense des intérêts des communautés à la base.

Pour ce faire, je vous invite chers participants de la société civile à une participation active et engagée aux travaux du présent atelier.

Pour terminer, chers participants, je souhaite à chacune et à chacun de vous un agréable séjour à Ouagadougou, capitale de la culture et de l'hospitalité africaines.

Je vous remercie.

2) Mot du Pr Aimé Joseph Nianogo, Directeur Régional, Bureau Afrique Centrale et Occidentale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

- Monsieur le Directeur par intérim du Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO,
- Messieurs les partenaires du comité de pilotage du projet de concertation régionale et représentants de l'UEMOA et du Global Water Partnership Afrique de l'Ouest (GWP-AO),
- Mesdames, Messieurs les représentants de la société civile de 15 pays de l'Afrique de l'Ouest,
- Distingués invités,
- Mesdames Messieurs,

Je vous remercie d'avoir accepté d'honorer de votre présence les travaux de l'atelier régional de préparation et de formation des acteurs de la société civile des 5 bassins versants majeurs de l'espace CEDEAO.

Soyez les bienvenus à Ouagadougou.

Je voudrais ensuite vous rappeler que c'est dans le but de contribuer à un développement harmonieux de l'Afrique de l'Ouest et à l'intégration régionale, que le CCRE de la CEDEAO a lancé, en 2008, une concertation régionale sur les grands projets d'infrastructures dans le domaine de l'eau en Afrique de l'Ouest. Cette initiative, qui vise à promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), s'inscrit dans la continuité des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages de 2000.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), partenaire du CCRE pour cette concertation, travaille à une meilleure implication des acteurs de la société civile dans le dialogue à travers une série d'activités, notamment :

- La mise en place d'un site internet pour partager l'information,
- L'animation d'un forum électronique autour de quatre thèmes relatifs aux grandes infrastructures hydrauliques,
- La réalisation d'études de cas,
- L'organisation de deux forums sous-régionaux pour la société civile des bassins des fleuves Sénégal et Niger. Ils se sont tenus respectivement à Nouakchott en Mauritanie en mai 2010 et à Sélingué au Mali en juin 2010.

Devant permettre aux acteurs de la société civile d'arrêter une stratégie commune de participation à la concertation régionale et de formuler des recommandations à remonter aux décideurs politiques au niveau des Etats, des organismes de bassin et de la CEDEAO, ces forums avaient pour objectifs de:

- mettre en débats la problématique liée aux grands barrages, et
- Recueillir les avis des représentants de la société civile à la fois sur les impacts des grandes infrastructures mais aussi et surtout sur leur processus de réalisation et les marges de concertation existantes entre parties prenantes dans chaque pays et au niveau des organismes de bassin.

Mesdames et Messieurs,

Le présent atelier est la suite de toutes ces activités. Il permettra de:

- Partager les conclusions et recommandations des forums régionaux de Nouakchott et de Sélingué,
- Partager les conclusions et recommandations du panel des experts du dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques
- Recueillir vos préoccupations particulières sur les bassins du fleuve Gambie, de la Volta et la Mano River afin d'élargir la concertation et de s'assurer que le maximum de préoccupations sont prises en compte,
- Vous former au plaidoyer et
- Consolider votre future participation aux travaux à venir du dialogue, notamment les ateliers régionaux organisés par le CCRE et prévus dans les prochains jours, respectivement à Ouagadougou (pour le bassin de la volta), Niamey (pour le bassin du Niger) et Dakar (pour les bassins du Sénégal, de la Gambie et de la Mano River). Ils regrouperont les représentants des organismes de bassin, des Etats et de la société civile.

Au cours des futurs forums du CCRE, le rapport et les recommandations du panel des experts mis en place par la CEDEAO seront présentés aux participants. Ce sera également l'occasion pour la société civile de présenter les recommandations élaborées à Sélingué et à Nouakchott, puis renforcées au cours de la présente rencontre à Ouagadougou.

Mesdames et Messieurs,

L'UICN reste attentive au déroulement du processus. Nous attendons avec impatience les produits de cet atelier et je saisi l'occasion pour réitérer l'engagement de l'UICN à œuvrer pour la gestion durable des ressources naturelles en général et la gestion intégrée des ressources en eau en particulier, pour le bien-être des populations.

Je ne saurais terminer sans remercier tous nos partenaires impliqués dans la concertation régionale sur les grands projets d'infrastructures dans le domaine de l'eau en Afrique de l'Ouest, notamment la CEDEAO, maître d'ouvrage du projet, pour tous les efforts consentis pour le bon déroulement de ce processus dans la sous-région.

Je vous souhaite d'excellents travaux et un bon séjour au Burkina Faso.

Merci de votre attention.

3) Mot de Innocent Ouédraogo, Directeur par intérim du Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO

- Monsieur le Directeur Régional du Bureau Afrique Centrale et Occidentale de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN)

- Messieurs les partenaires du comité de pilotage du projet de concertation régionale et représentants de l'UEMOA et du Global Water Partnership Afrique de l'Ouest (GWP-AO),
- Mesdames, Messieurs les représentants de la société civile de 15 pays de l'Afrique de l'Ouest,
- Distingués invités,
- Mesdames Messieurs,

C'est un agréable plaisir pour moi de prendre la parole à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de l'atelier de préparation et formation des représentants de la société civile.

Je voudrais tout d'abord vous transmettre les salutations fraternelles du Président de la Commission, James Victor Gbeho et de celui du Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau, M. Ousseini Salifou.

Je voudrais également, en cette occasion, souhaiter à tous les participants qui ont fait le déplacement, la chaleureuse bienvenue et un agréable séjour à Ouagadougou.

Mesdames et Messieurs,

Un projet de concertation sur les grandes infrastructures dans le secteur de l'eau est en cours à la CEDEAO. Sa mise en œuvre est assurée par le centre de coordination des ressources en eau. L'objectif global du projet est de contribuer à un développement harmonieux des Etats membres de la CEDEAO et à l'intégration régionale, à travers la mise en œuvre d'un dialogue.

Dans la mise en œuvre, un panel de 7 experts a été installé pour analyser les bonnes pratiques et formuler des recommandations sur les dispositifs de prise de décision. Les analyses ont porté sur un échantillon d'ouvrages proposé par le comité de pilotage du projet et visaient à examiner des ouvrages existants, en projet et en construction, des ouvrages communs ou d'intérêt commun dont la maîtrise d'œuvre est exercée par des organismes de bassins transfrontaliers ou nationaux. Les ouvrages retenus sont Manantali sur le bassin du fleuve Sénégal, Kandadji sur le bassin du fleuve Niger et Bui sur le bassin du fleuve Volta.

La version finale provisoire des recommandations est à présent disponible et est intitulée "Bonnes pratiques pour le développement d'infrastructures hydrauliques durables en Afrique de l'Ouest"

Le centre de coordination des ressources en eau de la CEDEAO souhaite organiser trois ateliers avec les organismes de bassins, les pays et la société civile afin de présenter plus en détail les recommandations et les modalités de mise en œuvre. Ils auront lieu à Ouagadougou pour le bassin de la Volta le 20 janvier, à Niamey pour le bassin du Niger le 24 Janvier et à Dakar pour les bassins du Sénégal, de la Gambie et de la Mano River le 27 janvier.

La société civile aura là, l'occasion de présenter ses recommandations propres, qui auront été élaborées et travaillées au cours des activités mises en œuvre par l'UICN dans le cadre du projet et qui ont permis d'ouvrir le dialogue à des acteurs peu connectés au monde de l'eau et de ses usages, qui peuvent ne pas être tenus informés des développements dans ce domaine alors qu'ils sont susceptibles d'exprimer des besoins spécifiques, de suggérer la valorisation des effets induits des barrages et réservoirs ou d'en subir les effets

Ce présent atelier est donc l'étape préliminaire de préparation pour participer aux forums dans les bassins, organisés par le CCRE, dans les meilleures conditions. C'est une étape importante que le CCRE soutient, et qui permettra des échanges riches et des résultats pertinents lors des débats avec les représentants des organismes de bassin et des Etats.

Un atelier régional sera également organisé pour valider les recommandations qui ressortiront des forums dans les bassins.

A l'issue de ce processus de dialogue, le CCRE disposera d'un ensemble de recommandations validées qui seront soumises à la CEDEAO pour être mises en œuvre sous forme de directive.

Mesdames, Messieurs les participants et représentants de la société civile, je vous souhaite à tous des séances de travail efficaces et productives. Au vu de la qualité et de l'engagement des femmes et des hommes que nous voyons ici, je ne doute point que l'objectif sera largement atteint.

En vous exprimant mes vœux de pleins succès, je déclare ouvert l'atelier de préparation des représentants de la société civile ouest africaine à leur participation aux forums du CCRE à venir.

Je vous remercie.

4) Discours de Clôture, Oumar Ndiaye, Coordonnateur PREMI, Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Chers participants

Je voudrais à la fin de cet atelier, vous remercier d'avoir accepté de répondre positivement à cette invitation de l'UICN-PACO.

Voilà en effet trois jours que vous cogitez pour rassembler des arguments scientifiques et surtout économiques pour convaincre la CEDEAO et, au delà tous les décideurs, les partenaires au développement, pour une meilleure prise en compte de la société civile dans le débat régional sur les barrages.

Mesdames et Messieurs

Les résultats de votre rencontre nous donnent de réels motifs de satisfaction mais également des motifs pour achever ce processus et persévérer plus tard avec vous sur d'autres problématiques en lien avec les barrages en Afrique de l'Ouest.

Je voudrais par conséquent vous exhorter à continuer ce débat et de telles initiatives. Aujourd'hui et plus que jamais, et face aux conséquences dramatiques autour des barrages, l'incitation et le plaidoyer politique pour créer un dialogue ouvert, cohérent et apaisé sont plus que d'actualité.

Mesdames et Messieurs

Je voudrais avant de terminer mon propos saluer et magnifier l'excellence du partenariat entre l'UICN-PACO et l'ONG-Eau Vive, qui nous a permis de réussir ce présent atelier. Nous les exhortons aussi à rester à nos côtés, car il reste encore beaucoup à faire pour que le but recherché par l'UICN-PACO soit réellement atteint. Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude et reconnaissance à la coopération suédoise et WANI qui nous accompagnent dans nos efforts quotidiens.

Tout en vous souhaitant un bon retour dans vos familles respectives, je déclare clos cet atelier sur l'appui à la participation de la société civile des bassins versants des grands fleuves de l'espace CEDEAO au processus de Dialogue Régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie pour votre aimable attention

Annexe 3

Principaux Constats et Recommandations du forum de la société civile de Nouakchott

Principaux Constats et Recommandations du forum de la société civile de Nouakchott

Les Constats :

1. Les grandes infrastructures hydrauliques réalisées au cours de ces dernières années dans le bassin du fleuve Sénégal, remplissent indéniablement des fonctions reconnues telles que : la mobilisation et le stockage de la ressource en eau, la régulation des crues, la lutte contre la salinisation des eaux, le renforcement de la solidarité entre nations partageant le bassin et de l'intégration régionale (cas des ouvrages communs de Diama et de Manantali), ...
2. Les grandes infrastructures hydrauliques modifient l'environnement naturel et créent de nouvelles situations de dégradation de l'environnement et contraintes au développement économique et social, particulièrement dans les zones de sites, dans un contexte de changements climatiques.
3. Les potentialités offertes par la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques sont peu mises en valeur par les investissements à réaliser après barrages notamment dans les domaines agricole, pastoral et piscicole, qui occupent environ 90% des populations riveraines.
4. Selon le niveau de retombées dont bénéficient les populations riveraines (locales des zones des sites), les grandes infrastructures hydrauliques peuvent engendrer des ressentiments de frustration dommageable à un développement harmonieux et équitable.
5. Dans la plupart des cas, les alternatives et autres options complémentaires ont peu ou pas suffisamment été investiguées au moment de la conception et de la mise en œuvre de ces projets de grandes infrastructures.
6. Les aspects sociaux (y compris sanitaires) sont peu pris en compte à l'origine des projets rendant ainsi la gestion de leurs impacts négatifs plus difficile et éprouvante.
7. Les processus de réalisation de ces grandes infrastructures (initiative, études, construction, gestion, etc.) ont peu pris en compte la dimension « implication et participation » de la population concernée et celle-ci ne dispose d'aucun moyen de recours pour faire valoir sa place et son opinion.
8. Les parties prenantes se reconnaissent peu dans les débats et dialoguent peu autour des enjeux liés à la réalisation des grandes infrastructures.
9. Les acteurs de la société civile sont peu ou pas organisés à l'échelle des bassins versants, peu ou pas informés des questions pendantes et des projets mis en œuvre, peu ou pas consultés et associés, peu ou pas compétents dans l'analyse des enjeux reliés aux projets de grandes infrastructures hydrauliques.
10. L'absence ou la faiblesse des mécanismes de participation de la société civile au sein des organismes de bassin constitue un obstacle à une participation organisée et de qualité.

Les Recommandations :

Recommandation N°1

La réalisation des investissements complémentaires aux ouvrages existants pour une meilleure valorisation des ressources en eau disponibles après barrage et la mise en place d'une politique favorisant l'accès à la terre aux populations riveraines (soutien aux petites exploitations familiales, ...) ;

Recommandation N°2

La conception et la mise en œuvre de projets répondant aux besoins sociaux de base des populations affectées (eau potable, santé, éducation, pêche, élevage, énergie, économie locale,...) afin que le sentiment d'amélioration des conditions de vie soit davantage partagé ;

Recommandation N°3

La mise en place d'un mécanisme de « dialogue continu » entre parties prenantes aux projets de grandes infrastructures hydrauliques (initiative, études, analyse et choix des options, construction, gestion, etc.) afin de partager la responsabilité à tous les niveaux par rapport aux impacts (positifs et négatifs) à venir. Ce qui suppose au préalable, une identification rigoureuse de toutes les catégories d'acteurs concernés (gouvernements centraux, gouvernements locaux, OSC, leaders d'opinion, secteur privé, PTF, recherche, etc.) ;

Recommandation N°4

Le renforcement des capacités (techniques, politiques, financières) des acteurs de la société civile et la mise en place d'un mécanisme propre de participation afin qu'ils puissent jouer efficacement le rôle qui est le leur dans la mise en œuvre des projets de grandes infrastructures hydrauliques. Des programmes spécifiques doivent être développés en direction des organisations communautaires de base tous secteurs confondus ainsi que des composantes sociales à fort potentiel de mobilisation (les femmes, les jeunes, chefs religieux et coutumiers, etc.) afin de les sensibiliser sur les questions environnementales et des mesures à prendre à tous les niveaux pour y remédier. Une attention particulière devra être portée à la question de la transhumance et ses effets collatéraux ;

Recommandation N°5

La réalisation d'une évaluation exhaustive quantitative et qualitative des impacts après barrage afin de tirer les leçons du passé et d'envisager les mesures correctives à mettre en place pour maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs des barrages existants au profit d'un développement local durable et équitable ;

Recommandation N°6

L'adoption de l'évaluation environnementale stratégique comme passage obligé dans le projet de barrage afin de mieux cerner et prendre en compte les impacts environnementaux, socioéconomiques et sanitaires sur les communautés humaines, animales et végétales, à l'échelle de toutes les zones impactées directement ou indirectement, y compris les zones côtières, au regard des enjeux reliés aux changements climatiques ;

Recommandation N°7

La mise en place d'instruments de mesure et de partage des coûts et bénéfices entre le niveau national et le niveau local d'un même pays ;

Recommandation N°8

La mise en place au niveau communautaire ouest africain d'un mécanisme d'arbitrage, de médiation entre parties prenantes des projets de grandes infrastructures hydrauliques ainsi que de recours pour les parties (Etats, Organismes de bassin, Collectivités Locales, OSC, PTF, etc.) ;

Recommandation N°9

La mise en place d'un mécanisme de suivi des recommandations des forums de la société civile dans le cadre du dialogue régional sur les barrages incluant la tenue régulière de forums locaux et régionaux ;

Recommandation N°10

Le soutien à la structuration de la participation de la société civile (identification des représentants, qualité des représentants, etc.) ;

Recommandation N°11

La mise en place d'un dispositif de suivi des questions environnementales, en particulier l'évolution de la qualité de l'eau, avec une attention à donner à la problématique des végétaux aquatiques.

Annexe 4

Principaux Constats et Recommandations du forum de la société civile de Sélingué

Principaux Constats et Recommandations du forum de la société civile de Sélingué

Les Constats :

1. Les grands ouvrages hydrauliques réalisés dans les dernières décennies dans le bassin du fleuve Niger rapportent des bénéfices aux niveaux **économique** (production d'énergie, développement de la production agricole, pêche, élevage, industrie, navigation, tourisme et commerce), **environnemental** (précision et gestion des crues, recharge des nappes phréatiques, atténuation des effets de la sécheresse, création d'un microclimat en amont) et **socio-sanitaire** (développement d'infrastructures socio-sanitaires et culturelles, brassage culturel, création d'emplois, ...).
2. Ces mêmes ouvrages hydrauliques ont également eu des impacts négatifs sur ces trois plans ; **économique** (perte des biens naturels, abandon d'activités économiques), **environnemental** (pertes des habitats et de la biodiversité, augmentation de la sédimentation, développement des plantes envahissantes) et **socio-sanitaire** (immigration, exode, destruction des sites archéologiques et rituels, conflits, développement de maladies, déplacement involontaire des populations, délinquance juvénile, insécurité, dégradation des mœurs, urbanisation anarchique).
3. Quelques barrages existants sur le bassin du fleuve Niger ont été construits sans étude d'impact environnemental et social. Dans certains cas, des actions ont été menées plus tard pour atténuer les impacts négatifs sur la population (comme le périmètre irrigué) mais restent insuffisantes.
4. L'évaluation économique et de rendement de ces projets est généralement basée sur la production énergétique et agricole. Le constat général qui ressort est que les objectifs initialement définis des grands barrages ne sont pas toujours atteints. Parfois de grands retards sont constatés pour la mise en valeur du potentiel agricole de la zone impactée par le barrage.
5. Les dommages causés aux populations affectées par la construction d'infrastructures hydrauliques sont mal évalués, et les mesures de compensation proposées insuffisantes ou pas effectives.
6. A toutes les étapes de mise en œuvre (conception, réalisation, gestion) des projets d'infrastructures hydrauliques, il y a une insuffisance de partage d'information, de sensibilisation et d'implication de la société civile dans la prise de décision.
7. Dans certains Etats, des mesures complémentaires sont mises en place pour minimiser les impacts négatifs (création de sites de conservation du patrimoine et de parcs de conservation des espèces animales et végétales) et optimiser les impacts positifs (création des industries de pêche, valorisation de la production agricole, etc.).
8. Les Etats ne respectent pas leurs engagements (plan de développement local, plan de relogement, etc.) vis-à-vis des populations affectées et les mécanismes de recours n'existent pas à tous les niveaux (local, national, régional).

Les Recommandations :

Recommandation N°1

La mise en place au niveau de la CEDEAO d'un mécanisme de médiation, de recours et d'arbitrage pour les parties prenantes des projets de grandes infrastructures (Etat, organismes de bassin, collectivités locales, OSC, PTF, etc.) afin de garantir le respect des engagements de chaque partie.

Recommandation N°2

Le renforcement des capacités (techniques, politiques, financières) des acteurs de la société civile et la mise en place d'un mécanisme propre de participation adéquat afin qu'ils puissent jouer efficacement leur rôle aux côtés de l'Etat, des collectivités locales et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans la mise en œuvre des projets de grandes infrastructures hydrauliques dans le but de garantir la transparence et la bonne gouvernance.

Recommandation N°3

La valorisation et l'optimisation des ouvrages existants et en projet dans le but d'accroître leurs impacts économiques positifs en s'appuyant sur :

- le développement des usages (énergie, AEP, agriculture, élevage, pêche) ;
- la restauration des écosystèmes ;
- la prise en compte des charges récurrentes (entretien, maintenance...) des ouvrages ;
- un meilleur partage des coûts et bénéfices entre Etats et entre Etat et populations affectées.

Recommandation N°4

La réalisation d'une évaluation exhaustive quantitative et qualitative des impacts après barrage afin de tirer les leçons du passé pour les projets à venir et afin d'envisager les mesures correctives à mettre en place pour maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs des barrages existants au profit d'un développement local durable et équitable.

Recommandation N°5

L'adoption de l'évaluation environnementale stratégique dans les projets de barrage afin de mieux cerner et prendre en compte les impacts environnementaux, socio-économiques et sanitaires à l'échelle de toutes les zones impactées directement ou indirectement, y compris les dépressions lacustres, au regard des enjeux liés aux changements climatiques.

Recommandation N°6

Une information adéquate et à temps doit être donnée à la société civile pour renforcer sa participation dans la prise de décision, et minimiser les risques associés aux barrages.

Annexe 5

Termes de référence des travaux de groupes

TDR Travaux de groupes – GROUPE 1

Groupe 1 : les impacts sociaux, économiques et environnementaux

Documents distribués et à exploiter par le groupe de travail :

- Synthèse des principaux constats et recommandations faits pour les bassins du fleuve Niger et Sénégal et enrichis pendant l'atelier par les 3 autres bassins
- Rapport de la Commission mondiale des barrages – Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions – *Chapitre 7 : Améliorer le développement humain : les droits, les risques et les résultats négociés*
- Recommandations et analyses du rapport du panel d'experts indépendants sur les grandes infrastructures en Afrique de l'Ouest

Travail à mener par le Groupe 1 :

Sur la base des constats et recommandations faits par la société civile pour les 5 bassins versants des grands fleuves de la sous région :

Pour les constats

- Regrouper, formuler de façon cohérente les principaux constats, selon 3 principales catégories :
 - 1/ impacts sociaux
 - 2/ impacts environnementaux
 - 3/ impacts économiques
- Compléter si d'éventuels constats importants n'ont pas été formulés, ou ne paraissent pas complets

Pour les recommandations

- Faire correspondre en face des constats les recommandations adaptées
 - 1/ recommandations sur le volet social
 - 2/ recommandations sur le volet environnemental
 - 3/ recommandations sur le volet économique
- Voir s'il est nécessaire d'approfondir certaines recommandations existantes.
- Identifier si un constat ne fait pas l'objet de recommandations / si c'est le cas, formuler une recommandation.
- Exploiter le « *Chapitre 7 : Améliorer le développement humain : les droits, les risques et les résultats* » du rapport de la Commission mondiale des barrages (Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions).

Identifier les parties qui pourraient être exploitées et citées comme référence, permettant ainsi d'appuyer les recommandations émises par la société civile. Etre notamment très attentif à la notion d'approche par les droits.

Distinguer également les spécificités par bassin

Croiser avec les recommandations du panel des experts : voir si les recommandations de la société civile s'y retrouvent

Tableau à utiliser et compléter par le Groupe 1, lors du travail de l'atelier, comme support de travail et support pour le partage des travaux en plénière

| | Principaux constats | Principales recommandations | Spécificités propres à certains bassins | Références du rapport de la Commission mondiale des barrages à exploiter |
|---------------|----------------------------|------------------------------------|--|---|
| Social | | | | |
| Environnement | | | | |
| Economique | | | | |
| Transversal | | | | |

Méthode d'animation

Le groupe de travail doit identifier au démarrage de l'atelier :

- Un animateur, qui doit suivre les présents TDR
- Un rapporteur, pour la restitution en plénière

TDR Travaux de groupes – GROUPE 2

Groupe 2 : la participation, consultation des populations, structuration de la société civile / sur les mécanismes 1) de compensation 2) de recours pour les populations

Documents distribués et à exploiter par le groupe de travail :

- Synthèse des principaux constats et recommandations faits pour les bassins du fleuve Niger et Sénégal et enrichis pendant l'atelier par les 3 autres bassins
- Rapport de la Commission mondiale des barrages – Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions – Chapitre 7 : Améliorer le développement humain : les droits, les risques et les résultats négociés
- Recommandations et analyses du rapport du panel des experts indépendants sur les grandes infrastructures en Afrique de l'Ouest

Travail à mener par le Groupe 2 :

Sur la base des constats et recommandations faits par la société civile pour les 5 bassins versants des grands fleuves de la sous région :

Pour les constats

- Regrouper, formuler de façon cohérente les principaux constats, selon 2 principales thématiques :
1/ processus de consultation de la société civile, partage d'information
2/ mécanismes de compensation et moyens de recours
- Compléter si d'éventuels constats importants n'ont pas été formulés, ou ne paraissent pas complets

Pour les recommandations

- Faire correspondre en face de chaque groupe de constats les recommandations adaptées
1/ recommandations sur le processus de consultation de la société civile, partage d'information
2/ recommandations sur les mécanismes de compensation et processus de recours
- Voir s'il est nécessaire d'approfondir certaines recommandations existantes.
- Identifier si un constat ne fait pas l'objet de recommandations / si c'est le cas, formuler une recommandation.
- Exploiter le « *Chapitre 7 : Améliorer le développement humain : les droits, les risques et les résultats* » du rapport de la Commission mondiale des barrages (Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions).

Identifier les parties qui pourraient être exploitées et citées comme référence, permettant ainsi d'appuyer les recommandations émises par la société civile. Etre notamment très attentif à la notion d'approche par les droits (pour les mécanismes de recours) et approche par les risques et principes de Rio (pour les processus de participation).

Identifier également les spécificités par bassin

Croiser avec les recommandations du panel des experts : voir si les recommandations de la société civile s'y retrouvent

Tableau à utiliser et compléter par le Groupe 2, lors du travail de l'atelier, comme support de travail et support pour le partage des travaux en plénière

| | Principaux constats | Principales recommandations | Spécificités propres à certains bassins | Références du rapport de la Commission mondiale des barrages à exploiter |
|---|----------------------------|------------------------------------|--|---|
| Processus de consultation de la société civile, partage d'information | | | | |
| Mécanismes de compensation et moyens de recours | | | | |

Méthode d'animation

Le groupe de travail doit identifier au démarrage de l'atelier :

- Un animateur, qui doit suivre les présents TDR
- Un rapporteur, pour la restitution en plénière

TDR Travaux de groupes – GROUPE 3

Groupe 3 : les alternatives aux grands barrages et autres options de développement durable des ressources hydrauliques et énergétiques

Documents distribués et à exploiter par le groupe de travail :

- Synthèse des principaux constats et recommandations faits pour les bassins du fleuve Niger et Sénégal et enrichis pendant l'atelier par les 3 autres bassins
- Synthèse des conclusions du forum électronique : partie relative aux alternatives des grands barrages
- Rapport de la Commission mondiale des barrages – Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions – Chapitre 5 : options pour le développement des ressources en eau et en énergie
- Recommandations et analyses du rapport du panel des experts indépendants sur les grandes infrastructures en Afrique de l'Ouest

Travail à mener par le Groupe 3 :

Sur la base des constats et recommandations faits pour les 5 bassins versants des grands fleuves de la sous région :

Pour les constats

- Exploiter les constats qui ont émanés du forum électronique sur les alternatives aux grands barrages, et les compléter
- Exploiter les constats qui ont émanés des forums régionaux société civile

Pour les recommandations

- Travailler sur des recommandations adaptées, relatives aux alternatives envisageables aux grands barrages, pour de mêmes objectifs attendus (accès aux services de bases, développement économique, etc.). Travailler sur les alternatives possibles pour les principaux axes suivants :
 - 1/ Agriculture et irrigation
 - 2/ Energie et électricité
 - 3/ Approvisionnement en eau
 - 4/ Gestion intégrées des crues, risques d'inondations

Croiser avec les recommandations du panel des experts : voir si les recommandations de la société civile s'y retrouvent

Tableau à utiliser et compléter par le Groupe 3, lors du travail de l'atelier, comme support de travail et support pour le partage des travaux en plénière

| Principaux constats (généraux) | Principales recommandations (sur chacun des axes suivants, lister les alternatives aux grands barrages, permettant d'assurer le développement des services suivants) | | Références du rapport de la Commission mondiale des barrages à exploiter / ou autres études de cas existantes et ayant montré leur réussite |
|--------------------------------|--|--|---|
| | Agriculture et irrigation | | |
| | Energie et électricité | | |
| | Approvisionnement en eau | | |
| | Gestion intégrées des crues, risques d'inondations | | |

Méthode d'animation

Le groupe de travail doit identifier au démarrage de l'atelier :

- Un animateur, qui doit suivre les présents TDR
- Un rapporteur, pour la restitution en plénière

Annexe 6

Liste et coordonnées des participants

DIALOGUE SUR LES BARRAGES

ATELIER DE PRÉPARATION ET DE FORMATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

LES 17, 18, 19 JANVIER 2011

LIEU : SALLE DE RÉUNION DE RAN HOTEL

DIALOGUE ON DAMS

WORKSHOP FOR SUPPORTING THE PARTICIPATION OF CIVIL SOCIETY

17, 18, 19 JANUARY 2011

VENUE: RAN HOTEL CONFERENCE HALL

OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

LISTE DE PRESENCE/ LIST OF PARTICIPANTS

| N° | Nom et prénom <i>Name and first name</i> | Structure <i>Institution</i> | Profil <i>Profile</i> | Contacts <i>References</i> |
|----|---|------------------------------------|---------------------------------|---|
| 1 | Jérôme KOUNDOUNO | UICN-PACO | Coordonnateur Dialogue Barrages | Jerome.koundouno@iucn.org 50 49 82 03 |
| 2 | Oumar NDIAYE | UICN-PACO | Coordonnateur PREMI | Oumar.ndiaye@iucn.org 50498202 |
| 3 | Moumini SAVADOGO | UICN – BF | Chef Programme National | Moumini.savadogo@iucn.org 76 60 60 56 / 50 31 31 54 |
| 4 | Prosper KASSA | PNE/Bénin | Président PLEAID | p.kassa@yahoo.fr + 229 96 06 61 46 |
| 5 | Mario BIAGUE | GT/IE-CAIA (Guinée Bissau) | Membre - Coordinateur | m_biague@yahoo.fr mbiague@hotmail.com (+245) 6635494/5935078 |
| 6 | Duwana M. KINGSLEY | NGO – Coalition Hucon (Libéria) | Executive Director | humanconcern@post.com/ dmkingsley2002@yahoo.com |
| 7 | Mickael KINDA | AESD/SPONG (Burkina Faso) | Membre de la coordination | Aesd2007@yahoo.fr 00226 75 28 06 11 |
| 8 | Nouradine Zakaria TOURE | CNU – BN (Mali) | Président CNU Mali | 00223 66 79 57 40 / 00223 76 49 07 02 nouradhine@yahoo.fr nouradhine@gmail.com |
| 9 | Jean – Edouard SAGNO | CNU (Guinée) | Président CNU - Guinée | 00224 60 58 06 18 / 00224 64 73 98 61 jeansagno@yahoo.fr |
| 10 | Hope Eghe OGBEIDE | NCU Nigéria | Président | swaphep@yahoo.com 00234 803 742 49 99 |
| 11 | Elh Ibrahim BEIDOU | CNU Niger | Président | 00227 96 49 11 03 / 00227 90 04 56 79 yusufbeidou@yahoo.fr |

| N° | Nom et prénom <i>Name and first name</i> | Structure <i>Institution</i> | Profil <i>Profile</i> | Contacts <i>References</i> |
|----|---|---|--------------------------------------|---|
| 12 | Koranteng Richard TWUM BARIMAH | Ghana Dams Dialogue/ Volta Basin Dev. Foundation (Ghana) | Facilitator Executive Director | P.O box NB 516, Accra, Ghana rtwumus@yahoo.com 00233 244 45 10 23 |
| 13 | Dr Mohamed LEMINE Ould Mohamed El Hadj | CCM Mauritanie | Président | medelkhachee@gmail.com |
| 14 | Boubacar MBYE | Stay Green Foundation Gambia | Executive Secretary | staygreenthegambia@yahoo.co.uk |
| 15 | Abdul J. JALLOH | Environmental Foundation for Africa (Sierra Leone) | Programme Officer | abduljalloh@gmail.com |
| 16 | Yawotse TSIPOAKA | SEAT Bureau Etude (Togo) | Ingénieur Equipement rural | BP 285 Lomé 04 00228 904 72 13 TsiPoakayawotse2000@gmail.com |
| 17 | Demba DIALLO | CONGAD (Sénégal) | Secrétaire Général | Ndiourdiallo2@yahoo.fr 00221 77 567 60 53 |
| 18 | Ousmane DIALLO | UICN-PACO | Coordinateur PREZOH | Ousmane.diallo@iucn.org 00226 50 49 82 22 |
| 19 | Sarah MACKENZIE | Eau vive | Chargée de mission | smackenzie@eau-vive.org 00226 78 71 42 17 |
| 20 | Sophie TOLACHIDES | Eau vive | Chargée de plaidoyer | stolachides@eau-vive.org 00331 41 58 50 50 |
| 21 | Souleymane ZONGO | CNU BF (Burkina Faso) | Président | zongosouley56@yahoo.fr |
| 22 | Nadia ILBOUDO/MEHISSOU | UICN-PACO | Assistante administrative PREZOH | nadia.ilboudo@iucn.org 00226 50 49 82 02 |
| 23 | Maxwell BOATENG-GYIMAH | UICN-PACO | Expert en Ressources en Eau PAGEV | maxwell.gyimah@iucn.org 50 49 82 31 |
| 24 | Alice Paule ONADJA | UICN-PACO | Coordonnatrice p.i PAGEV | alice.onadja@iucn.org 00226 70 24 42 44 |

| N° | Nom et prénom <i>Name and first name</i> | Structure <i>Institution</i> | Profil <i>Profile</i> | Contacts <i>References</i> |
|-----------|---|---|----------------------------------|---|
| 25 | Sylvie KANTIONO | Eau vive | Assistante | kanlia@yahoo.fr 00226 78 85 37 38 |
| 26 | Mahamadou TAPSOBA | DIVERSIFIA sarl | Interprète | diversifia@gmail.com 00226 70 77 00 55 |
| 27 | El hadj Sidibé DOURAMANE | DIVERSIFIA sarl | Interprète | doursid@yahoo.fr 00 226 76 60 08 42 |
| 28 | Félicité MANGANG | UICN-PACO | Chargée de communication | Felicite.mangang@iucn.org 00226 50 49 82 28 |